



Les Caf en Île-de-France
Ctrad
Cellule technique
de réflexion
et d'aide à la décision

REGARDS SUR LA POLITIQUE TEMPS LIBRE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET SUR LE TEMPS DES LOISIRS

N°20
Février 2019

DOSSIER D'ETUDES DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE



CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	5
MÉTHODOLOGIE	7
PARTIE I- LA POLITIQUE DE LA CAF CONDUITE EN MATIÈRE DE LOISIRS : ANALYSES	9
CHAPITRE I. PROFIL DES FAMILLES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES DU PASS'SPORTS-LOISIRS 2016 – 2017	9
CHAPITRE II. CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES UTILISATRICES DU PASS'SPORTS-LOISIRS 2016 - 2017	11
CHAPITRE III. DONNÉES DE CADRAGE SUR LE TIRAGE ALÉATOIRE SUR LES NOTIFICATIONS D'AIDES AU TEMPS LIBRE	17
CHAPITRE IV. LE QUOTIENT FAMILIAL AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE	19
PARTIE II- LE TEMPS DES LOISIRS : POINT DE VUE DES FAMILLES	21
CHAPITRE I. PROFIL ET CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ENQUÊTÉE	22
CHAPITRE II. LES DÉTERMINANTS DE LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ EXTRASCOLAIRE	23
CHAPITRE III. LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ EXTRASCOLAIRE	29
CHAPITRE IV. LE PASS'SPORTS-LOISIRS, LES RAISONS DE SON UTILISATION OU DE SA NON UTILISATION	33
CHAPITRE V. LE TEMPS LIBRE DES ENFANTS	35
CONCLUSION	39
ANNEXES	41

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'accès aux loisirs des enfants est inscrit dans la politique du temps libre soutenue par la branche Famille. En dehors de son investissement majeur pour les plus jeunes en faveur du soutien aux accueils de loisirs sans hébergement, et au-delà des subventions aux partenaires ou à des centres conventionnés, les caisses d'allocations familiales accordent des aides financières aux familles les plus modestes en vue de favoriser l'accès aux loisirs de leurs enfants et jeunes.

La caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis est investie, depuis longtemps déjà, sur ce segment de sa politique d'action sociale visant l'aide et l'accompagnement des familles plus vulnérables. Le Pass'sports-loisirs a été conçu pour que les jeunes participent à des activités de loisirs leur permettant d'acquérir de la sociabilité, de la confiance en soi, de l'épanouissement par la pratique d'activités culturelles ou sportives qui favorisent la mixité sociale.

Son investissement et sa préoccupation d'être attentive aux besoins des familles ont toujours été au cœur des réflexions engagées dans le passé pour mieux comprendre les usages, attitudes, comportements en matière de loisirs, mais aussi pour identifier les souhaits et les attentes, les motivations et les freins à la pratique de loisirs. Car en dépit de campagnes pour promouvoir le dispositif d'accès aux loisirs, le succès escompté n'a pas toujours été atteint comme en atteste le taux d'utilisation demeuré, au fil des ans, sensiblement le même. Des ajustements ont été réalisés en passant par l'augmentation du plafond du montant du dispositif, en étant plus offensif sur la campagne d'information, en recherchant des partenaires avec la mise en place du tiers payant, en accompagnant les plus

démunis pour les faire accéder au dispositif, en musclant la communication attachée au Pass'sports-loisirs.

Force est de constater que, malgré la vigilance accordée à la façon dont la politique mise en œuvre sur ce sujet de la pratique des loisirs est accueillie par les familles, les interrogations demeurent et la Caf s'interpelle sur ses possibilités d'actions pour redynamiser l'utilisation du dispositif.

À travers le Pass'sports-loisirs, la Caf met à disposition des familles pour leurs enfants de 6 à 18 ans un forfait financier participant aux dépenses liées à l'activité de l'enfant lorsque le quotient familial pour la campagne vacances loisirs 2016/2017 est inférieur ou égal à 584 euros. Pour cette campagne, le montant du Pass'sports-loisirs est compris entre 46 et 92 euros (1). La Caf verse directement l'aide à la famille ou propose le paiement en tiers payant, si l'organisme partenaire a signé une convention avec la Caf qui s'est entourée d'un réseau de partenaires composé de communes et d'organismes convaincus de l'utilisation du dispositif. Or, si les 6-11 ans semblent s'emparer de l'offre, les adolescents s'en détournent à mesure que l'âge augmente.

L'enjeu posé est de comprendre pourquoi les familles concernées répondent peu à cette offre de participation aux loisirs. Légitimement investie d'un rôle dans ce domaine, la direction de la Caf de Seine-Saint-Denis souhaite se donner les moyens de mieux comprendre les obstacles qui font écho à cette réponse ténue.

Elle a souhaité que la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) (2) soit associée à la recherche d'éléments explicatifs et au

(1) 46 euros étant le montant plancher et 92 euros le montant maximal.

(2) Service d'études des Caf en Île-de-France.

recueil d'information auprès des familles. Une démarche de type quantitatif a été retenue à travers l'exploitation des fichiers de gestion de la Caf, et au travers d'une enquête auprès des familles allocataires ayant un enfant à charge.

L'objectif poursuivi est de dresser de façon plus pointue, sous le prisme de ces deux

approches, l'analyse des profils des familles concernées, et le recueil des pratiques des familles dans le domaine des loisirs et de leurs attentes, pour fournir un éclairage sur la politique temps libre de la Caf de Seine-Saint-Denis.

MÉTHODOLOGIE

Plusieurs voies ont été investiguées par la Ctrad pour conduire l'étude et proposées à la direction de la Caf de Seine-Saint-Denis : de la comparaison des caractéristiques socio-démographiques entre, la population allocataire, les bénéficiaires du dispositif, les utilisateurs, à l'investigation de la notification de l'aide au temps libre, et à la réalisation d'une enquête auprès des familles, toutes ces voies ont emporté l'adhésion de la direction de la Caf de Seine-Saint-Denis.

Finalement deux parties structurent l'étude :

Dans la partie I, les quatre chapitres qui la composent ont consisté en l'analyse de la politique actuelle conduite en matière de loisirs pour donner une plus grande visibilité de la pratique.

L'analyse du profil des familles bénéficiaires comparée à l'ensemble des familles allocataires, de même que la spécificité des familles utilisatrices par rapport aux familles bénéficiaires est éclairante sur la problématique posée. En effet, elle peut contribuer à la recherche de populations qu'il conviendra d'aider en priorité et aussi par des aides financières plus importantes ou par des actions d'accompagnement (information, services sociaux, montages financiers...) (**Chapitre I&II**).

L'analyse socio-démographique a reposé sur trois strates de familles :

- La première, celle de familles allocataires, recouvre l'ensemble des foyers allocataires ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales, c'est-à-dire âgé de moins de 20 ans (202 415 familles allocataires).
 - La deuxième, celle de familles bénéficiaires du Pass'sports-loisirs, pour leurs enfants de 6 à 18 ans et dont le quotient familial pour la campagne vacances loisirs 2016/2017 est inférieur ou égal à 584 euros (52 652 familles allocataires).
 - La troisième, celle des familles utilisatrices qui couvre 14 446 familles allocataires.
- La méthode adoptée a consisté à caractériser sur un plan socio-démographique et socio-économique les familles allocataires effectivement aidées au titre de l'action sociale en 2016-2017. La structure de ces familles a été mise en regard avec celle des familles bénéficiaires d'aides au temps libre et celle des familles allocataires, l'idée étant de dégager les traits socio-démographiques les plus discriminants de ce public aidé.

De plus, l'analyse d'un échantillon représentatif de la notification Aides au temps libre (saisie de 1 000 notifications sélectionnées de manière aléatoire) a également permis de récupérer des renseignements ne figurant pas dans les bases allocataires (**Chapitre III**). Ainsi, le montant de la dépense réellement engagée par les familles, le type d'activité pratiquée et la structure encadrant l'activité ont pu être analysés. Or, ces renseignements ont semblé essentiels pour éclairer la connaissance des coûts et des activités pratiquées.

Enfin, l'évolution du quotient familial a été analysée au regard de celle de l'évolution du coût de la vie (**Chapitre IV**).

Dans la partie II, le recueil de la parole des familles sur le temps des loisirs a porté sur la réalisation d'une enquête par questionnaire auprès des familles allocataires avec un enfant à charge âgé entre 6 et 18 ans, qu'il pratique ou non une activité. Le questionnaire a été soumis à l'approbation de la direction de la Caf de Seine-Saint-Denis. Il a été administré par voie numérique grâce aux adresses emails connues des allocataires.

L'objectif est de comprendre quelles sont les dynamiques qui animent les familles à faire participer l'enfant à une activité, mais également quelles sont les contraintes (matérielles, géographiques, organisationnelles) auxquelles elles doivent faire face et qui peuvent participer de la non pratique d'activités extrascolaires. Quatre thèmes ont été abordés :

Thème 1 : Le point de vue des familles sur les loisirs en général

Thème 2 : La pratique d'activités sportives ou culturelles extrascolaires des enfants

Thème 3 : Le Pass'sports Loisirs, les raisons de son utilisation

Thème 4 : Le temps libre des enfants

Partie I- La politique de la Caf conduite en matière de loisirs : analyses

Chapitre I. Profil des familles allocataires bénéficiaires du Pass'sports-loisirs 2016 - 2017

■ Plus d'une famille allocataire sur quatre bénéficie au moins d'un Pass'sports-loisirs

Sur la campagne 2016-2017 des Pass'sports-loisirs, 52 652 familles allocataires de la Seine-Saint-Denis étaient bénéficiaires de cette campagne, soit 26,0 % des familles allocataires du département (cf. tableau 1.). Une représentation spatiale plus fine montre cette répartition par commune (cf. carte 1.).

Parmi ces familles bénéficiaires, 14 446 familles ont effectivement utilisé le Pass'sports-loisirs, soit 27,4 % des familles bénéficiaires. Une cartographie a également été faite sur ce taux d'utilisation (cf. carte 2.).

Tableau 1. Nombre de familles allocataires, bénéficiaires et utilisatrices de l'offre de loisirs

Familles allocataires	Familles bénéficiaires	Familles utilisatrices	Familles non-utilisatrices
202 415	52 652	14 446	38 206

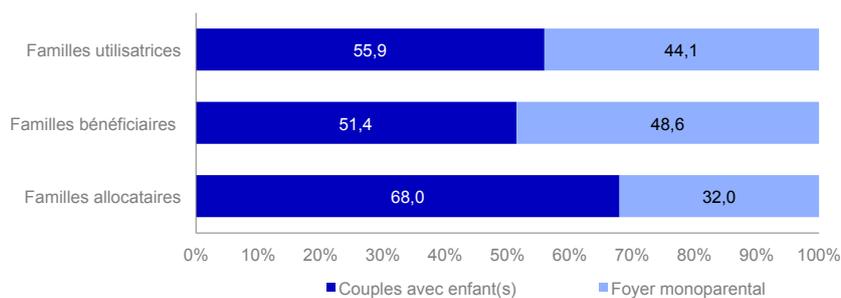
Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Parmi les 52 652 familles bénéficiaires du Pass'sports-loisirs, 14 446 familles allocataires l'ont utilisé durant la campagne 2016-2017.

■ Les foyers monoparentaux et les familles de trois enfants ou plus principaux bénéficiaires des aides au temps libre

Les familles monoparentales représentent presque la moitié (48,6 %) des familles allocataires bénéficiaires, alors qu'elles ne représentent que 32,0 % des familles allocataires. Elles sont donc particulièrement concernées par le dispositif des Pass'sports-loisirs, avec un poids relatif d'une fois et demie supérieur à celui observé chez les familles allocataires. (cf. figure 1.). Mais finalement, ce sont les couples avec enfant(s) qui sont plus représentés dans les utilisateurs (55,9 %) que les foyers monoparentaux (44,1 %).

Figure 1. Situation familiale selon la catégorie de familles

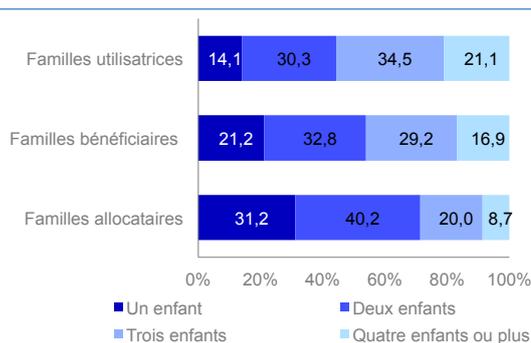


Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 55,9 % sont des couples avec enfant(s).

Concernant la taille des familles, celles bénéficiaires ont proportionnellement plus d'enfants que les familles allocataires ; 46,1 % des familles bénéficiaires ont 3 enfants ou plus, contre 28,7 % chez les familles allocataires avec un poids relatif de plus d'une fois et demie. La tendance s'accroît avec les familles utilisatrices, 55,6 % ont 3 enfants ou plus soit près de deux fois plus que les familles allocataires (cf. figure 2.).

Figure 2. Nombre d'enfants selon la catégorie de familles



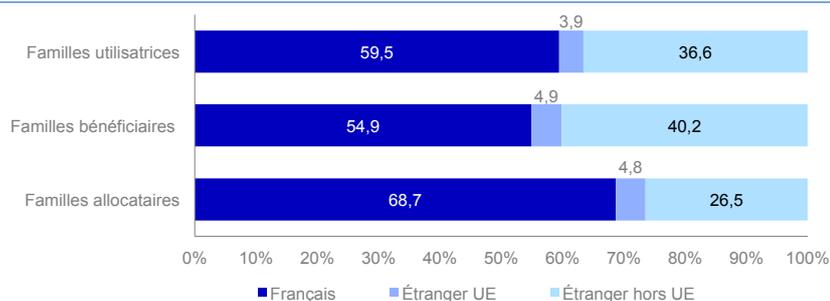
Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 30,3 % ont deux enfants.

■ Les étrangers hors union européenne sur-représentés parmi les bénéficiaires et les utilisateurs

La majorité des bénéficiaires et des utilisateurs sont d'origine française (respectivement 54,9 % et 59,5 %) mais leur poids relatif est plus faible que dans l'ensemble des familles (cf. figure 3.). Les étrangers hors UE sont plus représentés parmi les allocataires bénéficiaires (40,2 %) et les familles utilisatrices (36,6 %) que dans l'ensemble des familles allocataires (26,5 %). Les étrangers issus de l'UE représentent une faible part des bénéficiaires (4,9 %) et utilisateurs (3,9 %).

Figure 3. La nationalité selon la catégorie des familles



Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.
Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 59,5 % sont français.

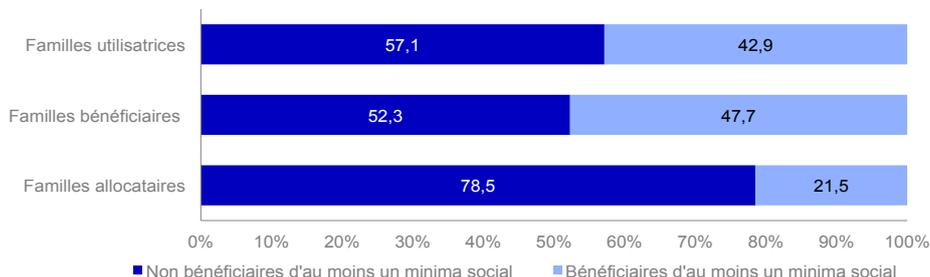
■ Des familles bénéficiaires particulièrement vulnérables sur le plan financier

Sur les familles allocataires de Seine-Saint-Denis, 21,5 % bénéficient d'un des deux minima distribués par la Caf, que ce soit le Revenu de solidarité active ou l'Allocation adulte handicapé, mais au final, près de la moitié des familles bénéficiaires perçoit l'un des deux minima sociaux (47,7 %). Elles sont plus de quatre sur dix à utiliser le Pass'sports-loisirs soit une proportion de familles deux fois plus nombreuses que celle observée au sein des familles allocataires (cf. figure 4.).

la notion de bas revenus correspond à une mesure relative de la pauvreté des foyers allocataires. La très grande majorité des familles bénéficiaires et utilisatrices de l'offre de loisirs sont des familles à bas revenus : 8 familles aidées sur 10 se situent sous le seuil de bas revenus contre 4 familles allocataires sur 10.

En effet, globalement les familles à bas revenus sont environ deux fois plus représentées, qu'elles soient bénéficiaires ou utilisatrices, que dans l'ensemble des familles allocataires (cf. figure 5.).

Figure 4. La perception d'au moins un minima social selon la catégorie de familles

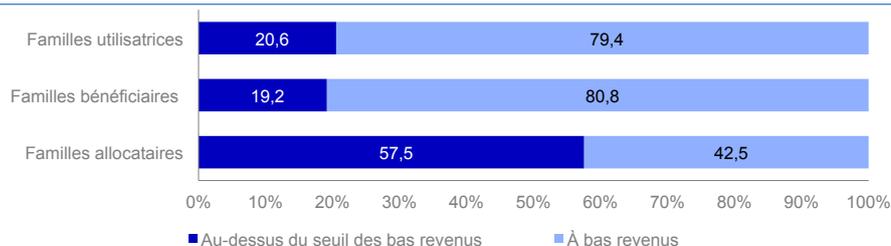


Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.
Lecture : Parmi les familles bénéficiaires, 47,7 % sont bénéficiaires d'au moins un minima social.

L'approche par le seuil des bas revenus (3) permet d'appréhender les phénomènes de pauvreté et de précarité sous un angle financier. Fixé à 1 045 euros par unité de consommation pour l'année 2016, le seuil quantitatif à partir duquel est définie

Cette mise en regard atteste du fait que les Pass'sports-loisirs s'adressent à des foyers allocataires précaires, en lien avec le niveau relativement bas du seuil de référence de quotient familial.

Figure 5. Les familles allocataires à bas revenus



Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.
Lecture : Parmi les familles bénéficiaires, 80,8 % sont à bas revenus.

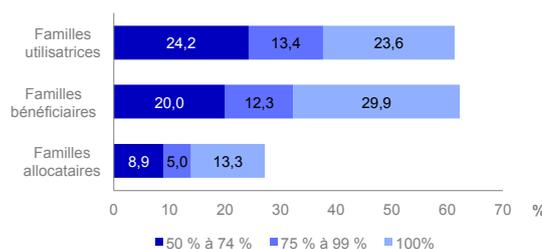
(3) Un foyer allocataire est dit à « bas revenus » lorsque son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur à 60 % du revenu médian par UC, soit 1 045 euros en 2016. Le nombre d'UC des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivant : +1 pour le premier adulte, +0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus, +0,3 par enfant de moins de 14 ans, + 0,2 pour une famille monoparentale.

Alors que 27,2 % des familles allocataires sont dépendantes des prestations à 50 % ou plus, ce taux monte à 62,2 % pour les allocataires bénéficiaires du Pass'sports-loisirs et 61,3 % pour les familles utilisatrices. Concernant le degré de dépendance, une différence s'observe entre les familles bénéficiaires et les utilisatrices. En effet, les bénéficiaires sont plus nombreux à être dépendants des prestations à 100 % que les utilisatrices (29,9 % contre 23,6 %). Tandis que les familles utilisatrices sont plus nombreuses à être relativement moins dépendantes (de 50 % à 74 %) que les familles bénéficiaires de l'offre, soit respectivement 24,2 % et 20,0 %.

Ces résultats montrent que les familles les plus dépendantes aux prestations se saisissent moins du Pass'sports-loisirs que les autres (cf. figure.6.)

Le quotient familial (QF), en tant qu'indicateur du niveau de vie des familles allocataires, permet d'estimer la différence d'utilisation du Pass'sports-loisirs en fonction d'un autre indicateur que les bas revenus ou la dépendance aux prestations. Les familles allocataires sont ainsi réparties entre une première tranche de QF et une seconde. La première tranche concerne les familles ayant un QF inférieur ou égal à 480 euros, tandis que la

Figure 6. La dépendance aux prestations selon la catégorie de familles



Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 61,3 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus.

seconde tranche est comprise entre 481 euros et 584 euros (4).

Le Pass'sports-loisirs bénéficie en grande partie aux plus fragiles des allocataires. Mais si la majorité des utilisateurs ainsi que des familles bénéficiaires sont dans la première tranche de QF, les utilisateurs y sont toutefois sous représentés (cf. figure 7.).

Figure 7. Les familles bénéficiaires et utilisatrices par tranche de quotient familial



Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Parmi les familles utilisatrices, 67,1 % font partie de la première tranche du quotient familial.

(4) À titre d'exemple, pour la première tranche, cela représente pour un couple avec deux enfants à charge, un revenu de 1 440 euros par mois. De même, la seconde tranche implique que les revenus d'un couple avec deux enfants à charge ne doivent pas dépasser 1 752 euros pour bénéficier du Pass'sports-loisirs. De plus, pour un calcul du quotient familial, cf. Annexe 1.

Chapitre II. Caractéristiques des familles utilisatrices du Pass'sports-loisirs 2016 - 2017

■ Les allocataires les plus fragiles s'emparent moins du Pass'sports-loisirs

Les indicateurs observés montrent que les populations concernées par la campagne du Pass'sports-loisirs sont particulièrement précaires, ce qui implique que l'investissement financier que représente une activité sportive ou culturelle peut être important pour ces familles allocataires. En effet, l'aspect financier d'une activité peut être dissuasif pour certaines familles, notamment les plus pauvres.

Le tableau de taux d'utilisation ci-dessous tend à démontrer cette intuition puisque sur tous les indicateurs de précarité, les plus fragiles utilisent moins le Pass'sports-loisirs (cf. tableau 2.).

En effet, par exemple, les bénéficiaires de minima utilisent moins le Pass'sports-loisirs que ceux

L'étude de la situation familiale montre également que les foyers monoparentaux, généralement plus précaires que les couples avec enfant(s), sont proportionnellement moins nombreux à se saisir du Pass'sports-loisirs.

■ Une utilisation du Pass'sports-loisirs contrainte sur le territoire

En s'intéressant à la répartition géographique des familles allocataires bénéficiaires du Pass'sports-loisirs (cf. carte 1.), 18 communes ont des taux égaux ou supérieurs à la moyenne départementale dont 8 atteignent 30 % voire plus ; elles sont concentrées principalement sur l'ouest du département et une sur l'est (Clichy-sous-Bois). En se rapprochant de la frontière est du département, ces taux baissent, descendant en-dessous de la barre des 15 % pour certaines communes (Coubron, Le Raincy, Neuilly-Plaisance, Gournay-sur-Marne).

Concernant les familles utilisatrices du Pass'sports-loisirs (cf. carte 2.), 26 communes ont des taux

Tableau 2. Taux d'utilisation du Pass'sports-loisirs

Moyenne départementale : 27,4 %

	Familles bénéficiaires	Familles utilisatrices	Taux d'utilisation
Nombre d'enfants			
Un	10 826	2 023	18,7
Deux	16 719	4 356	26,1
Trois	14 893	4 967	33,4
Quatre ou plus	8 620	3 034	35,2
Situation familiale			
Couples avec enfant(s)	26 283	8 039	30,6
Foyer monoparental	24 816	6 341	25,6
Nationalité			
Français	28 715	8 586	29,9
étranger UE	2 561	568	22,2
étranger hors UE	21 001	5 286	25,2
Minima sociaux			
Non bénéficiaires de minima	27 325	8 246	30,2
Bénéficiaires de minima	24 952	6 194	24,8
Bas revenus			
Au-dessus des bas revenus	10 017	2 969	29,6
À bas revenus	42 260	11 471	27,1
Quotient familial			
1ère tranche de QF	37 016	9 687	26,2
2de tranche de QF	15 636	4 759	30,4
Dépendance aux prestations			
De 50 % à plus	32 753	8 852	27,0
dont :			
De 50 % à 74 %	10 535	3 502	33,2
De 75 % à 99 %	6 479	1 939	29,9
100%	15 739	3 411	21,7

Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Les bénéficiaires de minima sociaux sont 24,8 % à utiliser le Pass'sports-loisirs tandis que les non-bénéficiaires sont 30,2 %.

Note : Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) ont une probabilité automatiquement plus élevée d'être une famille utilisatrice des Pass'sports-loisirs que les familles avec un ou deux enfants de par le nombre d'enfants plus élevé.

qui n'en ont pas (24,8 % contre 30,2 %) ; et ceci s'applique également en ce qui concerne les bas revenus, le quotient familial ou la dépendance aux prestations.

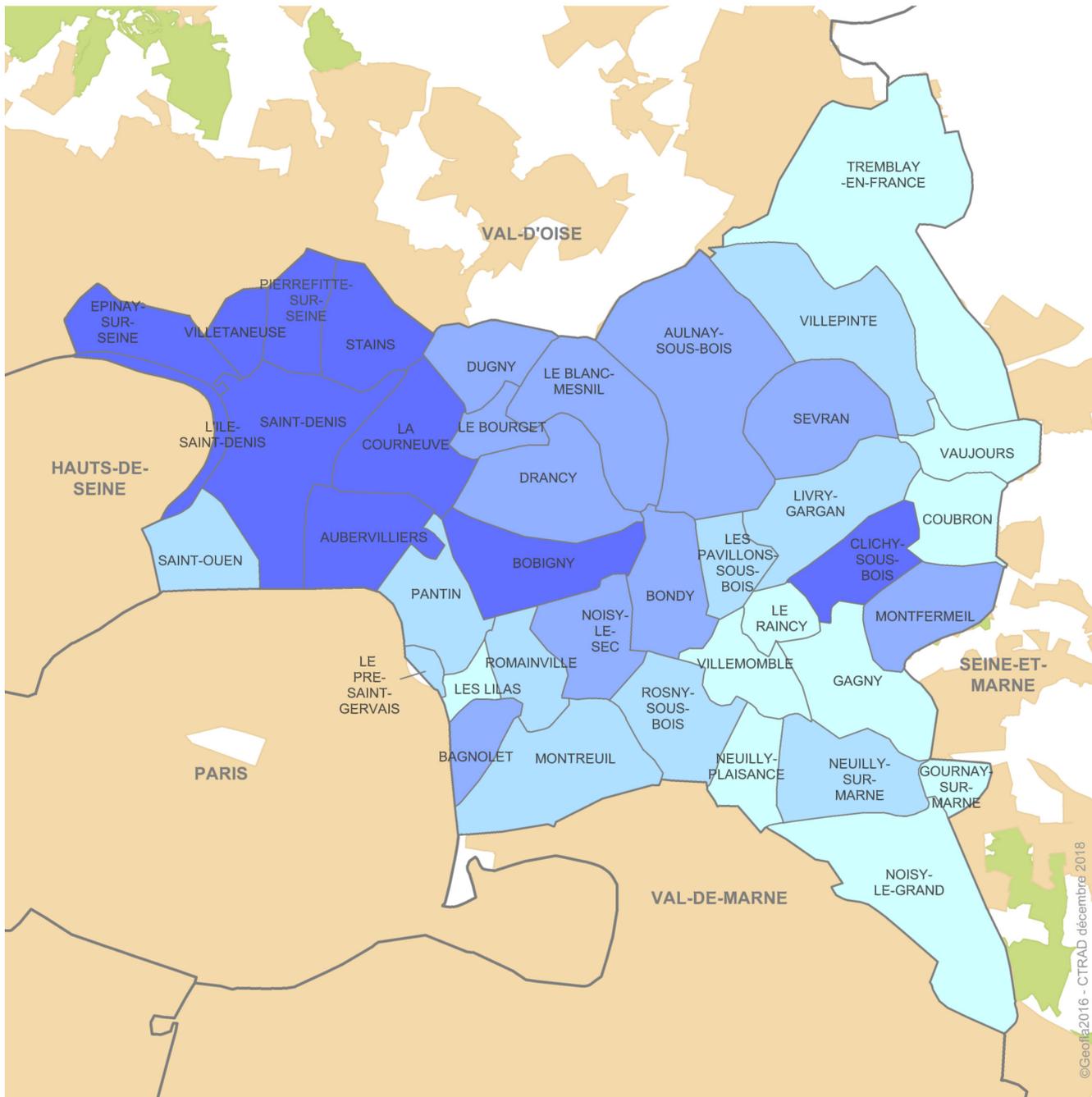
d'utilisation égaux ou supérieurs à la moyenne départementale. En effet, 19 communes sont dans cette fourchette, tandis que 16 sont supérieures à 30 %. À l'inverse, elles sont principalement situées dans l'est du département (Tremblay-en-France,

Montfermeil, Gagny...), tandis que les familles à l'ouest du département semblent moins utiliser l'offre de loisirs.

Toutefois, il convient de souligner que les communes où les familles bénéficiaires dépassent la moyenne départementale sont toutes des communes où le revenu médian est inférieur au reve-

Carte 1. Les familles bénéficiaires du Pass'sports-loisirs 2016 en Seine-Saint-Denis

Moyenne départementale : 26,0 % des familles bénéficient du Pass'sports-loisirs



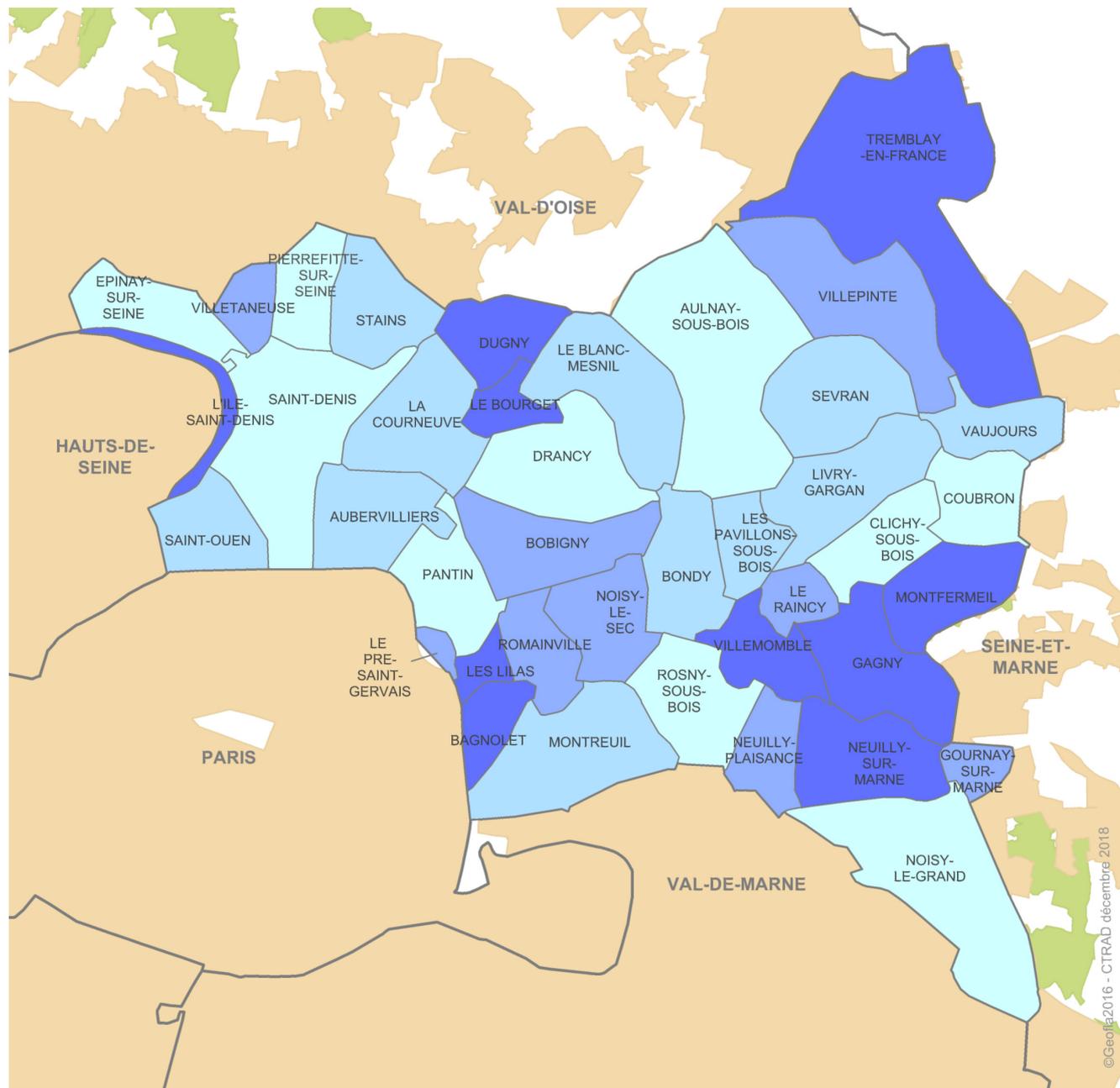
Part des familles bénéficiaires (en %)

De 8,5 à moins de 19,0	(10)
De 19,0 à moins de 25,0	(10)
De 25,0 à moins de 28,0	(10)
De 28,0 à moins de 40,0	(10)

Source : Caf de Seine-Saint-Denis, 2016

Carte 2. Les familles utilisatrices du Pass'sports-loisirs 2016 en Seine-Saint-Denis

Moyenne départementale : 27,4 % des familles utilisent le Pass'sports-loisirs



Part des familles utilisatrices (en%)



Source : Caf de Seine-Saint-Denis, 2016

nu médian départemental (16 762 euros). Alors que parmi les communes où les taux d'utilisation sont supérieurs à la moyenne départementale, 16 d'entre elles ont des revenus médians supérieurs au revenu médian départemental. Et parmi ces 16 communes, 13 d'entre elles ont des revenus mé-

dians supérieurs de 1 000 euros à 11 000 euros par rapport au revenu médian départemental.

Ce qu'il faut alors comprendre, c'est que ce sont dans les communes où les familles sont les plus aisées que l'offre d'accompagnement aux loisirs est la plus utilisée. Cela signifie dans une certaine

mesure que les familles à la limite du QF permettant d'être bénéficiaires de l'offre de loisirs sont plus nombreuses et qu'elles s'en saisissent pour la plupart d'entre elles. Ainsi, les Pass'sports-loisirs semblent surtout être utilisés par les familles de la classe moyenne, tandis que les familles plus précaires semblent s'en saisir plus modestement. Mais cela signifie également, qu'il serait intéressant de voir la répartition de l'offre de loisirs sur le département où peut-être certaines communes sont mieux dotées que d'autres, surtout où les familles semblent moins s'emparer de l'offre.

■ L'utilisation du Pass'sports-loisirs faiblit avec l'âge des enfants

Sur les 261 739 enfants de 6 à 18 ans à charge des familles allocataires de Seine-Saint-Denis, 96 285 ont reçu une proposition de prise en charge par le Pass'sports-loisirs. Pour la campagne 2016-2017, un peu plus d'un enfant sur trois du département était concerné (36,8 %).

Au final, 22 261 enfants ont utilisé le Pass'sports-loisirs sur cette campagne, soit 23,1 % d'entre eux, que ce soit pour une activité culturelle, sportive ou autre (cf. tableau 3.).

La répartition des âges des enfants bénéficiaires est relativement homogène selon l'âge, tandis que celle des enfants utilisateurs l'est moins. En effet, beaucoup d'enfants de 6 à 11 ans sont utilisateurs, avec ensuite un ratio qui décroît petit à petit, pour descendre sous la barre des 5 % à 15 ans.

Concernant la part des bénéficiaires ayant utilisé le Pass'sports-loisirs, les âges où les enfants l'utilisent le plus sont entre 8 et 10 ans (environ 30 %). Jusqu'à 13 ans, les taux sont supérieurs à 20 %. Ensuite, très clairement les taux d'utilisation baissent avec l'âge (cf. tableau 4.).

Tableau 4. Répartition des enfants bénéficiaires ou utilisateurs du Pass'sports-loisirs selon l'âge et part des utilisateurs

	Ensemble des enfants de 6 à 18 ans		Enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires		Enfants de 6 à 18 ans utilisateurs		Part des bénéficiaires ayant utilisé le PL
	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %	Nombre	Répartition en %	
6 ans	24 514	9,4	9 442	9,8	2 343	10,5	24,8
7 ans	23 927	9,1	9 333	9,7	2 568	11,5	27,5
8 ans	23 575	9,0	9 023	9,4	2 703	12,1	30,0
9 ans	23 164	8,9	8 826	9,2	2 692	12,1	30,5
10 ans	22 937	8,8	8 645	9,0	2 600	11,7	30,1
11 ans	21 787	8,3	8 078	8,4	2 115	9,5	26,2
12 ans	21 134	8,1	7 878	8,2	1 945	8,7	24,7
13 ans	20 324	7,8	7 277	7,6	1 563	7,0	21,5
14 ans	19 918	7,6	6 995	7,3	1 310	5,9	18,7
15 ans	19 176	7,3	6 694	7,0	954	4,3	14,3
16 ans	18 562	7,1	6 345	6,6	808	3,6	12,7
17 ans	17 312	6,6	5 889	6,1	519	2,3	8,8
18 ans	5 409	2,1	1 860	1,9	141	0,6	7,6

Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Parmi les enfants bénéficiaires de 10 ans, 30,1 % ont utilisé le Pass'sports-loisirs.

Note : Le chiffre en rouge représente le point de décrochage par rapport à la moyenne départementale du taux d'utilisation du Pass'sports-loisirs.

Tableau 3. Nombre d'enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires ou utilisateurs du Pass'sports-loisirs

Ensemble des enfants de 6 à 18 ans	Enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires	Enfants de 6 à 18 ans utilisateurs
261 739	96 285	22 261

Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Au total, 96 285 enfants de 6 à 18 ans sont bénéficiaires du Pass'sports-loisirs.

Ces chiffres mettent en avant le déséquilibre qui existe dans l'utilisation du Pass'sports-loisirs, en fonction de l'âge de l'enfant, avec un net recul au fur et à mesure que les enfants grandissent.

■ Dès l'âge de 11 ans, le dispositif perd de l'attrait pour les filles

Une variation importante selon le sexe apparaît également. En effet, la répartition fille – garçon est équivalente parmi l'ensemble des enfants d'allocataires, soit 49 % de filles contre 51 % de garçons, tout comme parmi les enfants bénéficiaires (49,1 % contre 50,9 %).

Or, dès qu'il s'agit de l'utilisation, la répartition s'effondre en faveur des garçons qui sont plus d'une fois et demie plus utilisateurs que les filles. Ainsi, parmi les enfants utilisateurs, 39,5 % sont des filles et 60,5 % sont des garçons (cf. tableau 5.). La différence entre les âges selon le sexe est également un indicateur de ces inégalités vu la différence au fil des ans entre les filles et les garçons. Ainsi, de 6 ans à 14 ans, près de deux points d'écart sont observés entre les genres et cette différence tend à s'amincir ensuite uniquement parce que les garçons s'emparent également moins de l'offre.

Tableau 5. Âge et sexe des enfants

	Ensemble des enfants de 6 à 18 ans				Enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires				Enfants de 6 à 18 ans utilisateurs				Écart entre les taux d'utilisation entre les deux sexes
	FEMME		HOMME		FEMME		HOMME		FEMME		HOMME		
	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio	
6 ans	12 006	4,2	12 508	4,5	1 660	1,7	1 671	1,7	970	4,4	1 373	6,2	1,8
7 ans	11 769	4,1	12 158	4,2	4 567	4,7	4 782	5,0	1 057	4,8	1 511	6,8	2,0
8 ans	11 651	4,0	11 924	4,1	4 478	4,7	4 621	4,8	1 148	5,2	1 555	7,0	1,8
9 ans	11 233	3,8	11 931	4,0	4 464	4,6	4 504	4,7	1 103	5,0	1 589	7,1	2,2
10 ans	11 103	3,7	11 834	3,9	4 364	4,5	4 441	4,6	1 076	4,8	1 524	6,9	2,0
11 ans	10 680	3,6	11 107	3,7	4 117	4,3	4 285	4,5	825	3,7	1 290	5,8	2,1
12 ans	10 336	3,5	10 798	3,6	4 046	4,2	4 119	4,3	715	3,2	1 230	5,5	2,3
13 ans	9 959	3,3	10 365	3,4	3 659	3,8	3 866	4,0	573	2,6	990	4,5	1,9
14 ans	9 710	1,0	10 208	1,1	3 449	3,6	3 770	3,9	472	2,1	838	3,8	1,6
15 ans	9 479	4,6	9 697	4,8	3 331	3,5	3 541	3,7	337	1,5	617	2,8	1,3
16 ans	9 061	4,5	9 501	4,7	3 229	3,4	3 304	3,4	283	1,3	525	2,4	1,1
17 ans	8 547	4,5	8 765	4,6	3 066	3,2	3 218	3,3	187	0,8	332	1,5	0,7
18 ans	2 659	4,3	2 750	4,6	2 837	3,0	2 892	3,0	46	0,2	95	0,4	0,2
Total	128 193	49,0	133 546	51,0	47 267	49,1	49 014	50,9	8 792	39,5	13 469	60,5	21,0

Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Les filles de 12 ans représentent 3,2 % des enfants utilisateurs, les garçons, 5,5 %, soit une différence de 2,3 points.

Note : Les chiffres en rouge représentent le point de décrochage du taux d'utilisation chez les filles et les garçons.

Chapitre III. Données de cadrage sur le tirage aléatoire sur les notifications d'aides au temps libre

■ Les familles assument un reste à charge d'environ 40 % en moyenne

Lors de l'étude des Pass'sports-loisirs 2016, les informations disponibles dans les bases Système d'information de l'action sociale (SIAS) de la Seine-Saint-Denis n'ont pas permis de connaître certaines données relatives aux enfants utilisateurs. Ainsi, le montant des activités n'est pas disponible, tout comme le type d'activité pratiquée ou l'organisme choisi.

En procédant à un tirage aléatoire de 1 000 enfants utilisateurs de la campagne 2016, sur les 22 019 au total, ces données ont été extraites via l'interface de pilotage de la production. Sur les 1 000 enfants tirés aléatoirement, 967 avaient des données exploitables.

Sur cet échantillon représentatif (5), le montant moyen de l'activité est de 182 euros. Parmi la population, la moitié dépense moins de 170 euros pour l'activité (6) de leur enfant tandis que le dernier quart dépense entre 200 euros et 867 euros (cf. tableau 6 et 7.).

Tableau 6. et 7. Montant annuel moyen de l'activité et répartition par quartile (en euros)

Montant moyen annuel activité (en €)	Quartile des montants (en €)	
182	1er quartile	140
	2e quartile	170
	3e quartile	200
	4e quartile	867

Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : En moyenne, une activité coûte 182 euros aux familles bénéficiaires du Pass'sports-loisirs.

Par ailleurs, le remboursement du Pass'sports-loisirs représente en moyenne 58 % du montant de l'activité. Ces chiffres indiquent un reste à charge pour les familles d'un peu plus de 40 %.

Par exemple, pour la moitié de la population allocataire utilisatrice, l'activité de l'enfant est couverte par le Pass'sports-loisirs entre 11 % et 54 % dont le pre-

Tableau 8. et 9. Part du remboursement moyen de l'activité et répartition par quartile

Remboursement moyen (en %)	Quartile des remboursements (en %)	
58,0	1er quartile	46,0
	2e quartile	54,1
	3e quartile	65,7

Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

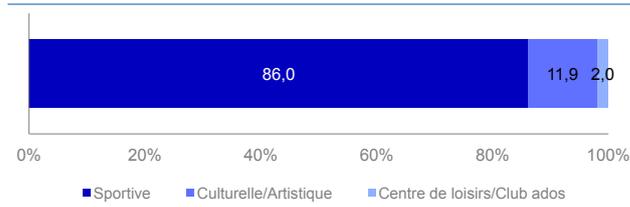
Lecture : En moyenne, le Pass'sports-loisirs couvre 58,0 % du coût de l'activité.

mier quart n'atteint pas les 50 % de remboursement. Néanmoins, une petite partie de cet échantillon est remboursée à 100 % du montant de l'activité (70 personnes sur 967, soit 7,2 %) (cf. tableau 8 et 9.).

Ainsi, les raisons du non-recours peuvent être d'ordre financier comme précédemment supposé, bien que le montant du Pass'sport-loisirs n'apparaît pas comme déterminant dans le choix du prix de l'activité.

La très grande majorité des Pass'sports-loisirs va vers une activité sportive (86 %) et une petite part vers des activités culturelles ou artistiques (11,9 %), le reste allant vers un centre de loisirs ou club ados (2 %) (cf. figure 8.).

Figure 8. Le type d'activité pratiquée par l'enfant

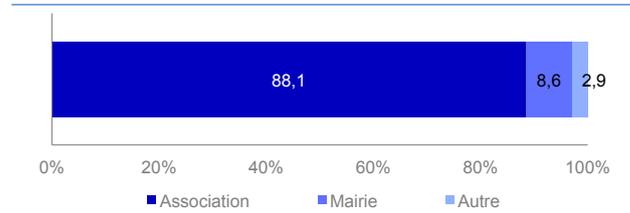


Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Les enfants utilisent le Pass'sports-loisirs à hauteur de 86,0 % pour une activité sportive.

Enfin, concernant les organismes, 88,1 % sont des associations et une faible part, des mairies (8,6 %) (cf. figure 9.).

Figure 9. Type organisateurs



Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Parmi les enfants qui utilisent le Pass'sports-loisirs, 88,1 % d'entre eux pratiquent leur activité au sein d'une association.

■ Seul un quart des familles est en capacité de mobiliser le tiers payant

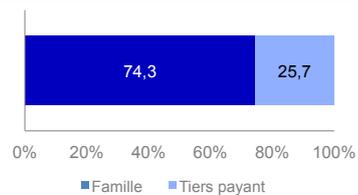
Enfin, le tiers payant est peu mobilisé par les familles car seulement un quart (25,7 %) d'entre elles y a recours (cf. figure 10.).

(5) Les principaux indicateurs caractérisant les enfants de l'échantillon (sexe et âge des enfants, nombre d'enfants à charge, le destinataire du paiement) sont très proches de la réalité observée sur les utilisateurs du Pass'sports-loisirs 2016, confirmant la représentativité de l'échantillon.

(6) Dont le minimum est de 46 euros.

La faiblesse de ce recours pourrait relever d'une insuffisance d'organismes conventionnés avec la Caf et d'une communication sur ce sujet pas assez opérante pour attirer un plus grand nombre d'organismes mettant en œuvre cette facilité de paiement. En raison de la vulnérabilité des familles tant bénéficiaires qu'utilisatrices pointées ci-dessus, l'avance de fonds relativement importante pour pratiquer l'activité, le coût moyen de l'activité atteignant 182 euros, est un élément explicatif du faible taux d'utilisation (27,4 %).

Figure 10. Destinataire du paiement



Source : Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis, décembre 2016.

Lecture : Le paiement est effectué directement par la famille dans 74,3 % des cas.

Chapitre IV. Le quotient familial au regard de l'évolution du coût de la vie

■ L'évolution du quotient familial demeure déconnectée de celle du coût de la vie

La mise en relation de l'évolution de divers indices de prix, qui schématisent le coût de la vie sur la période 2005-2018 correspondant aux âges des enfants concernés par la campagne loisirs 2016-2017, est un autre regard sur la politique engagée par la Caf dans ce domaine.

L'offre d'accès aux loisirs commence aux 6 ans de l'enfant pour se terminer à sa majorité. Ainsi, la période 2005-2018 couvre entièrement celle durant laquelle les enfants des familles allocataires ont reçu l'offre Pass'sports-loisirs (7).

Entre janvier 2005 et septembre 2018, une augmentation de près de 20 % s'observe, tous prix confondus (cf. figure 11.).

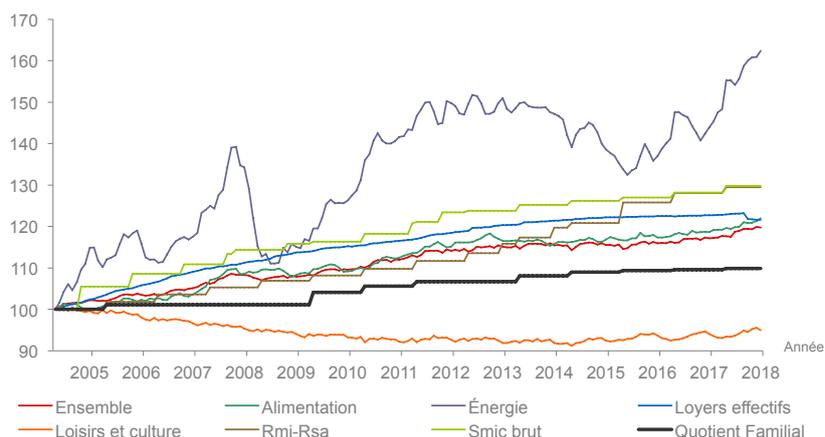
Le quotient familial qui a progressé de 1,1 % entre 2005 et 2006, stagne entre janvier 2006 et décembre 2009 alors même que, sur cette même période, les principales dépenses augmentent de 3 à 16 %. Si une impulsion a été donnée en 2010 avec une augmentation de 3 %, vraisemblable-

Tableau 10. Évolution du QF entre 2005 et 2018

Année	%
2005-2006	1,1
2006-2007	0,0
2007-2008	0,0
2008-2009	0,0
2009-2010	3,0
2010-2011	1,4
2011-2012	1,1
2012-2013	0,0
2013-2014	1,2
2014-2015	0,9
2015-2016	0,3
2016-2017	0,2
2017-2018	0,3

Source : Caf Seine-Saint-Denis, QF de 2005 à 2018.

Figure 11. Évolution du quotient familial (base 100 en janvier 2005)



Sources : Insee, indice de prix à la consommation janvier 2005 à septembre 2018 & Caf Seine-Saint-Denis QF de 2005 à 2018.

Lecture : En 2010, l'énergie a augmenté de 20 % par rapport à 2005.

Note : La catégorie « Ensemble » ne correspond pas à la moyenne des catégories reproduites dans le graphique mais à la catégorie de l'Insee qui recoupe tous les indices de prix à la consommation rentrant dans le calcul du niveau du coût de la vie.

Si l'on considère uniquement les dépenses auxquelles ne peuvent se soustraire les foyers, c'est-à-dire l'alimentation, l'énergie et le loyer, l'augmentation des prix atteint en moyenne 35 %. L'énergie est le poste de dépenses où les prix augmentent le plus fortement (62 %), suivi de l'alimentation et des loyers (22 %).

Parallèlement, sur cette même période, le Smic et le Rmi-Rsa ont été revalorisés chacun de 30 % et le coût de la culture (loisirs, vacances, activités culturelles...) a baissé de - 0,1 %.

Quant au quotient familial, sa progression de 10 % est en-dessous de celle du coût de la vie, 20 %.

ment pour compenser la période où la progression est demeurée étale, entre 2010 et 2015 il augmente en moyenne de 0,6 % (cf. tableau 10.).

Cette variation du quotient familial qui n'a pas dépassé en moyenne annuelle 1 % entre 2005 et 2018, n'a pas permis de faire entrer dans le dispositif plus de bénéficiaires et finalement, d'utilisateurs. Cela révèle dans une certaine mesure, un seuil qui ne permet pas de solvabiliser plus de familles pour la pratique de loisirs et qui est déconnecté des évolutions du coût de la vie.

(7) Les enfants qui ont eu 6 ans en 2005 sont âgés de 19 ans durant l'année 2018.

Partie II - Le temps des loisirs : point de vue des familles

Le déroulement et la méthodologie de l'enquête par questionnaire

Le questionnaire (8) a été élaboré en collaboration avec le Pôle Ingénierie sociale et projet durant le mois de décembre 2017. Courant février 2018, le questionnaire a été transmis par voie d'e-mailing à 30 000 familles avec enfants âgés entre 6 et 18 ans, choisies aléatoirement dans les bases allocataires.

Composé de 5 thèmes, ce questionnaire permet de mieux comprendre les pratiques de loisirs des familles séquano-dionysiennes :

Le **premier thème** aborde de manière globale les représentations que peuvent avoir les familles sur les activités extrascolaires. Il tente également de mesurer l'implication de la famille dans des activités de loisirs.

Le **deuxième thème** concerne uniquement les familles dont au moins un de leurs enfants fait une activité en dehors de l'école. À travers ce thème, les questions ont trait à la mise en place de l'activité tant sur le plan financier que de l'organisation personnelle, et également au coût de l'activité exercée, permettant de saisir les difficultés ou non d'une pratique extrascolaire au sein de la famille.

Le **troisième thème** est réservé aux familles dont l'enfant pratique une activité et qui se sont servies du Pass'sports-loisirs transmis par la Caf de Seine-Saint-Denis. Ce thème offre la possibilité de recueillir le ressenti des familles sur l'utilisation et la clarté de cette offre afin de mesurer quelles peuvent en être les limites notamment dans sa compréhension.

Le **quatrième thème** se focalise sur les familles qui n'ont pas utilisé le Pass'sports-loisirs, dans le but de savoir pourquoi elles n'ont pas souhaité y recourir.

Quant au **cinquième thème**, il se concentre sur les familles dont les enfants ne pratiquent pas d'activité extrascolaire, pour comprendre ce qu'ils font de leur temps libre. Dans ce thème, il est également demandé si l'offre de loisirs de la Caf a été reçue et si elle a été utilisée. Dans le cas contraire, les raisons de la non utilisation sont évoquées.

À la fin de la période de passation, ce sont 3 987 questionnaires qui ont été exploitables pour une analyse des pratiques de loisirs auprès des familles du département de la Seine-Saint-Denis.

En revanche, au regard de la population des familles allocataires, des écarts importants sont constatés par rapport à la composition familiale selon le nombre d'enfants recueilli au cours de l'enquête. Par exemple, parmi les répondants au questionnaire, les familles avec 1 enfant sont 3 fois moins représentées que dans la population des familles allocataires, qui est la population de référence. Ainsi, et afin de correspondre au mieux à la réalité, un redressement a été opéré pour que les structures familiales (couple, monoparent) et le nombre d'enfants soient identiques. Ce travail a consisté alors en l'extraction d'un échantillon représentatif selon les critères évoqués ci-dessus.

In fine, 615 questionnaires représentatifs permettent une étude approfondie de la pratique des loisirs au sein des familles de Seine-Saint-Denis.

Toutes les données exploitées dans le document sont issues de l'enquête par questionnaire « Regards sur la politique temps libre de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis et sur le temps des loisirs » réalisée par la Ctrad en 2018 en s'appuyant sur la campagne loisirs 2016-2017 de la Caf (cf. annexe 2).

(8) Cf. annexe 2.

Chapitre I. Profil et caractéristiques de la population enquêtée

Le profil des familles enquêtées a été mis au regard du profil des familles allocataires afin que les réponses de la population enquêtée soient représentatives des familles allocataires.

■ Près de 7 familles sur 10 sont des couples avec enfant(s) dont un tiers est une famille nombreuse

Tableau 1. Situation et composition des familles enquêtées (en %)

	Familles allocataires	Familles enquêtées
Familles monoparentales	32,9	32,7
Couples avec enfant(s)	67,1	67,3
Familles avec 1 enfant	30,3	30,4
Familles avec 2 enfants	39,2	39,3
Familles avec 3 enfants	20,9	20,8
Familles avec plus de 3 enfants	9,6	9,4

N = 615 / Familles allocataires = 202 415
Lecture : Les familles monoparentales représentent 32,7 % des familles enquêtées et 32,9 % des familles allocataires.

Tableau 2. La composition familiale et la taille des familles (en %)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Plus de 3 enfants
Couples avec enfant(s)	22,0	42,8	24,2	11,1
Familles monoparentales	47,8	32,3	13,9	6,0

TR (9) Situation familiale = 100,0 % / TR Nombre d'enfant = 100,0 %
Lecture : Parmi les familles qui sont en couple, 22,0 % d'entre elles ont 1 enfant.

L'âge moyen des enfants est identique que ce soit pour toutes les strates de l'enquête.

Tableau 3. Âge moyen des enfants des familles de l'enquête

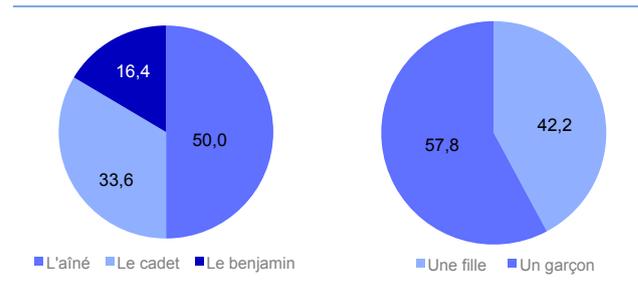
Âge moyen (en années)	Premier enfant	Deuxième enfant	Troisième enfant
Familles enquêtées	13,2	9,8	7,9
Familles dont l'enfant pratique une activité	12,8	9,6	7,5
Familles dont l'enfant ne pratique pas une activité	12,5	8,9	6,7

Lecture : Parmi les familles de l'enquête dont au moins 1 enfant pratique une activité, l'âge moyen du premier enfant de la famille est de 12,8 ans.

■ L'enfant pour lequel le questionnaire a été renseigné est pour la moitié des familles, l'aîné, et pour plus de la moitié, un garçon

En ce qui concerne le niveau de diplôme de la famille, les mères semblent un peu plus diplômées que les pères, seulement 16,3 % d'entre elles n'ont aucun diplôme alors que 23,0 % des pères n'en ont pas. Toutefois, il se peut que la modalité du diplôme du père ait été cochée en dépit de savoir réellement ce qu'il en était dans le cas où le

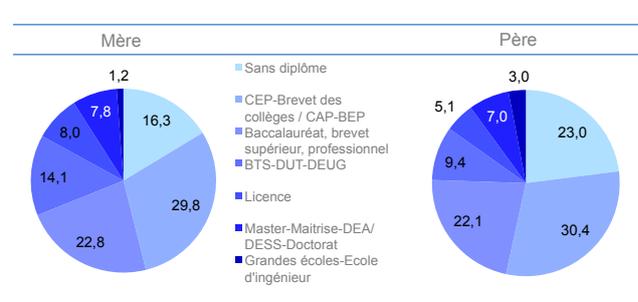
Figure 1. Position dans la fratrie et sexe de l'enfant pour lequel le questionnaire a été renseigné (en %)



TR Position dans la fratrie = 98,1 % / TR Sexe de l'enfant = 98,7 %
Lecture : Parmi les familles de l'enquête, 50,0 % des enfants pour lequel le questionnaire a été renseigné sont l'aîné de la fratrie et 57,8 % sont des garçons.

père serait absent de la vie des enfants, comme le laisse supposer un taux de réponse faible à cette question.

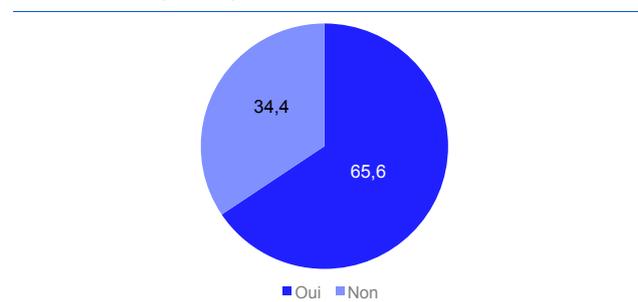
Figure 2. Diplômes des parents (en %)



TR Diplôme de la mère = 97,7 % / TR Diplôme du père = 76,4 %
Lecture : Parmi les mères enquêtées, 8,0 % ont une licence et 5,1 % des pères ont le même niveau de diplôme.

Finalement, dans notre enquête 65,6 % des familles ont au moins un enfant qui pratique une activité alors que 34,4 % d'entre elles n'en ont pas (cf. figure 3.).

Figure 3. Participation ou non à une activité extrascolaire (en %)



TR = 97,8 %
Lecture : Parmi les familles enquêtées, 65,6 % ont au moins un enfant qui pratique une activité extrascolaire.

(9) TR = taux de réponse.

Chapitre II. Les déterminants de la pratique d'une activité extrascolaire

■ La pratique d'une activité soumise à la contrainte financière

L'élément économique ne semble pas être déterminant dans le choix de faire pratiquer à son enfant, une activité extrascolaire ou non. En effet, lors de l'extraction d'un échantillon de 1 000 allocataires, aucune corrélation n'a été trouvée entre les revenus du foyer et le montant de l'activité pratiquée (10).

Néanmoins, les données recueillies par questionnaire apportent une légère nuance. En observant le poids de gestion Caf (11) des familles qui ont répondu à l'enquête au regard de la pratique ou non d'une activité (cf. tableau 4.), plus le poids de gestion diminue, plus les enfants de ces familles pratiquent une activité, 1,4 fois plus qu'une famille à fort poids de gestion. De ce fait, l'élément économique n'est pas déterminant mais joue dans une

Tableau 4. La participation à une activité extrascolaire selon le poids de gestion (en %)

	Pratique d'une activité extrascolaire		
	Oui	Non	Total
Poids de gestion fort	55,0	45,0	100,0
Poids de gestion intermédiaire	65,0	35,0	100,0
Poids de gestion normal	77,9	22,1	100,0
Total	65,6	34,4	100,0

TR Poids de gestion = 100 % / TR Participation à une activité = 98,7 %
Lecture : Parmi les familles enquêtées ayant un poids de gestion fort, 55,0 % d'entre elles ont un enfant qui pratique une activité extrascolaire.

Tableau 5. Les difficultés exprimées sur le plan de la mise en place ou non de la pratique d'une activité extrascolaire (en %)

	Pratique d'une activité extrascolaire		Pratique d'une activité extrascolaire				Total
			Très facile	Plutôt facile	Un peu difficile	Très difficile	
Organisation personnelle	Oui		5,6	33,3	49,7	11,4	100,0
	Non		11,5	29,8	44,2	14,4	100,0
Organisation financière	Oui		1,8	15,1	59,2	24,0	100,0
	Non		3,0	6,4	45,8	44,8	100,0

TR Participation à une activité = 98,7 % / TR Mise en place du point de vue de l'organisation personnelle = 99,5 % / TR Mise en place du point de vue de l'organisation financière = 98,0 %
Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire, 3,0 % d'entre elles estiment qu'il est très facile financièrement de mettre en place une activité.

Tableau 6. Le caractère de la pratique d'une activité extrascolaire selon la participation à une activité (en %)

	Pratique d'une activité extrascolaire	Caractère de la pratique d'une activité extrascolaire				Total
		Indispensable	Recommandé	Souhaitable	Pas obligatoire	
Oui		53,3	30,3	15,2	1,3	100,0
Non		37,4	26,7	29,6	6,3	100,0

TR Participation à une activité = 98,7 % / TR Caractère d'une activité extrascolaire = 99,2 %
Lecture : Parmi les familles qui ont un enfant qui pratique une activité, 53,3 % d'entre elles trouvent indispensable la pratique d'une activité extrascolaire.

(10) L'analyse de corrélation n'a montré aucun lien entre ces deux variables, rejetant ainsi l'hypothèse que le facteur économique était le seul déterminant à la pratique d'une activité. Cette analyse a été faite sur le tirage aléatoire des notifications d'aide aux temps libres.

(11) Le poids de gestion Caf fait référence à celui utilisé au moment de l'enquête, à savoir celui qui selon les prestations perçues par l'allocataire définit un type de profil et une charge théorique de travail que représente l'allocation. Au moment de l'enquête, le poids de gestion était calculé de la sorte : la perception d'au moins le Rsa, l'Aah, la Prime d'activité ou l'Asf fait basculer dans la catégorie du poids de gestion fort / la perception d'au moins une aide au logement fait basculer dans la catégorie du poids de gestion intermédiaire / la perception d'au moins l'af, le Cf, l'Aeoh, l'Ars ou la Paje fait basculer dans la catégorie du poids de gestion normal. De ce fait, en plus d'être une indication sur la charge théorique de travail, cette variable peut dans une certaine mesure être également un indicateur du niveau de vie.

certaine mesure un rôle dans la décision de faire pratiquer à son enfant une activité extrascolaire.

Lorsqu'il s'agit de connaître la mise en place d'une activité de loisirs, qu'elle soit du point de vue de l'organisation personnelle ou des revenus du foyer, la première observation est que l'organisation personnelle ne semble pas être décisive dans le choix de faire pratiquer ou non une activité extrascolaire à son enfant. Globalement les familles s'accordent sur le fait qu'il n'est pas toujours facile de s'organiser en fonction de leur emploi du temps, 61,1 % des familles dont l'enfant pratique une activité et 58,7 % des familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité ont répondu une modalité exprimant une difficulté (cf. tableau 5.).

Alors que sur le plan financier, les avis sont tranchés et laissent deviner une raison économique à la non pratique d'une activité. Dans 9 cas sur 10 des familles dont l'enfant ne pratique pas une activité estiment que c'est difficile voire très difficile sur le plan financier.

■ Des familles convaincues par le bien-fondé de la pratique d'une activité extrascolaire

À travers le premier thème du questionnaire, commun à toutes les familles, différentes représentations de la pratique d'une activité de loisirs ont été exprimées (cf. tableau 6.). Que leurs enfants pratiquent une activité ou non, les familles s'accordent à reconnaître à la pratique d'une activité, un caractère indispensable ou recommandé.

Les familles ayant au moins un enfant qui pratique une activité extrascolaire sont pour un peu plus de 8 sur 10 d'entre elles convaincues du bien-fondé de la pratique d'une activité. Un peu plus de la moitié des familles estime qu'il est indispensable de pratiquer une activité et un peu moins d'un tiers qu'il est recommandé. Alors que chez les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire, elles sont 6 familles sur 10. Cependant, les réponses sont plus nuancées : un peu plus d'un tiers juge indispensable la pratique d'une activité (37,4 %) et près d'un autre tiers la juge souhaitable (29,6 %).

■ Des représentations de la pratique d'une activité extrascolaire plus nuancées

Lorsque le domaine d'activité est questionné, le sport ou la culture, les réponses sont contrastées et donnent à voir un positionnement incohérent qui pourrait traduire une incompréhension de la question ou une sorte de désintérêt. En effet, si l'activité sportive n'est pas reconnue comme étant plus importante que l'activité culturelle, c'est qu'implicitement l'activité sportive est perçue comme étant aussi importante que l'activité culturelle (ou alors moins importante).

Ceux qui pratiquent une activité ne sont pas d'accord avec la prédominance du sport et ceux qui ne pratiquent pas pensent au contraire que le sport a une place plus importante.

milles dont l'enfant ne pratique pas d'activité estiment pour plus de la moitié d'entre elles être d'accord avec cette affirmation (57,4 %) : la pratique d'une activité sportive est plus importante que la pratique d'une activité culturelle.

Quant à l'égalité entre la pratique sportive et culturelle d'une activité (12), en toute logique, les familles dont l'enfant pratique une activité et qui ont exprimé un certain désaccord avec l'affirmation précédente, apportent une réponse cohérente, à savoir être plutôt affirmatif sur cette nouvelle proposition (cf. tableau 8.).

Alors que les familles dont l'enfant pratique une activité mettent en évidence l'implicite suggéré entre ces deux questions (38,4 % d'entre elles sont plutôt pas d'accord avec une primauté de l'activité sportive et 56,3 % sont tout à fait d'accord avec une égalité entre les pratiques), les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité sont plus incohérentes dans leurs réponses. Alors que d'un côté elles perçoivent le sport comme étant plus important qu'une activité culturelle, de l'autre elles le jugent comme étant aussi important que cette même activité culturelle.

Ces trois questions qui interrogeaient les représentations des familles enquêtées présentent des différences qui sont renforcées lorsque sont évoqués des aspects plus pratiques dans les modes de vie.

Tableau 7. La pratique d'une activité sportive est plus importante qu'une activité culturelle ? (en %)

Pratique d'une activité extrascolaire	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Oui	14,8	27,4	38,4	18,3	100,0
Non	25,4	32,1	22,0	20,1	100,0

TR Participation à une activité = 98,7 % / TR Représentation du sport = 99,2 %

Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire, 32,1 % d'entre elles sont plutôt d'accord avec l'affirmation que pratiquer un sport est plus important qu'une activité culturelle.

En effet, à travers la question « Pratiquer une activité sportive est plus important qu'une activité culturelle. Êtes-vous, tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord ? », il s'agissait de savoir si la famille voyait en l'activité physique, l'activité extrascolaire dominante (cf. tableau 7.). Alors que les familles dont l'enfant pratique une activité ne le conçoivent pas de cette façon (les modalités exprimant l'accord remportent le moins d'adhésion, 42,2 %), les fa-

■ Les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire satisfaites du rôle de l'école

L'école apporte un enseignement sportif et culturel (arts plastiques/musique) afin que les enfants puissent accéder à des activités manuelles, culturelles et sportives. Cet enseignement doit dans une certaine mesure pallier ce qui ne peut pas se faire dans certains foyers par manque de connais-

Tableau 8. La pratique d'une activité sportive est aussi importante que la pratique d'une activité culturelle ? (en %)

Pratique d'une activité extrascolaire	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Oui	56,3	36,2	5,0	2,5	100,0
Non	50,2	34,4	8,6	3,8	100,0

TR Participation à une activité = 98,7 % / TR Représentation du sport = 99,2 %

Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire, 32,1 % d'entre elles sont plutôt d'accord avec l'affirmation que pratiquer un sport est plus important qu'une activité culturelle.

(12) « Pratiquer une activité sportive est aussi important qu'une activité culturelle. Êtes-vous, tout à fait d'accord / plutôt d'accord / plutôt pas d'accord / pas du tout d'accord ? »

sance, manque de temps ou par faiblesse des revenus. Ainsi, interroger les familles sur les activités pratiquées dans le cadre de l'enseignement scolaire permet de connaître d'une part à quelle hauteur les enfants étudient ces disciplines et d'autre part, quel est le ressenti des familles sur la durée de ces enseignements. De ce fait, si elle est jugée suffisante cela peut en partie expliquer que certains enfants ne pratiquent pas d'activité en dehors de l'école.

tique pas d'activité extrascolaire ne savent pas si leur enfant pratique une activité culturelle à l'école (soit près de 3 fois plus de ces mêmes familles questionnées sur l'activité sportive).

Quant à l'appréciation de la durée de l'enseignement reçu au sein de l'établissement scolaire, les familles, que l'enfant pratique une activité extrascolaire ou non, ont des avis opposés.

Tableau 9. Les enseignements à l'école selon la participation à une activité extrascolaire (en %)

	Pratique d'une activité extrascolaire	Durée de l'enseignement à l'école					Appréciation de la durée de l'enseignement à l'école					Total
		Moins de 1 heure	Entre 1 et 2 heures par semaine	Plus de 2 heures	Il ne fait pas d'activité à l'école	Je ne sais pas	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord		
Enseignement sportif	Oui	14,9	58,4	23,2	1,0	2,5	10,0	30,8	41,6	17,6	100,0	
	Non	14,8	52,6	21,1	3,8	7,7	13,1	38,3	24,6	24,0	100,0	
Enseignement culturel	Oui	26,6	45,9	9,4	5,6	12,4	6,9	39,7	36,6	16,9	100,0	
	Non	17,4	39,6	9,2	12,6	21,3	13,9	39,4	33,6	10,9	100,0	

TR Participation à une activité = 98,7 % / TR Durée de l'activité sportive à l'école = 99,8 % / TR Appréciation de la durée de l'activité sportive = 99,1 % / TR Durée de l'activité culturelle à l'école = 99,0 % / TR Appréciation de la durée de l'activité culturelle à l'école = 98,7 %

Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire, pour 17,4 % d'entre elles leur enfant fait moins d'une heure d'activité culturelle à l'école et 39,4 % jugent la durée plutôt suffisante.

Note : La question sur l'appréciation de la durée de l'enseignement à l'école ne concernait que les familles n'ayant pas répondu « Il ne fait pas d'activité à l'école » ou « Je ne sais pas ».

En effet, tous les enfants des familles interrogées reçoivent un enseignement sportif et/ou culturel à l'école. Que l'enfant pratique ou non une activité extrascolaire, les familles ne se distinguent pas vraiment. Pour la moitié d'entre elles (voire plus), l'activité sportive représente entre 1 et 2 heures d'enseignement scolaire par semaine, un peu moins d'un quart, plus de 2 heures de sport par semaine et environ 15 % moins d'une heure (cf. tableau 9.). Cela varie certainement en fonction de l'âge et du niveau scolaire de l'enfant (moins d'heures en primaire qu'au lycée par exemple). Très peu de familles ont un enfant qui ne fait pas d'activité sportive à l'école (entre 1 et 4 %) et très peu de familles ne savent pas ce qu'il en est.

L'enseignement culturel divise un peu plus. Les familles dont l'enfant pratique une activité sont près de la moitié d'entre elles à affirmer que leur enfant fait entre 1 et 2 heures par semaine d'arts plastiques/musique. Le plus intéressant dans cette question est d'observer des taux de réponse très importants selon que l'enfant pratique ou non une activité extrascolaire : 12,4 % des familles dont l'enfant pratique une activité extrascolaire ne savent pas si leur enfant pratique une activité culturelle à l'école (soit près de 5 fois plus de ces mêmes familles questionnées sur l'activité sportive) et 21,3 % des familles dont l'enfant ne pra-

Plus de la moitié des familles dont l'enfant pratique une activité extrascolaire estime que la durée de l'enseignement sportif n'est pas suffisante (59,2 %) alors que la moitié des familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire (51,4 %) estime qu'elle l'est. Et cela est un peu plus frappant lorsque la durée de l'activité culturelle est questionnée : 53,5 % des familles dont l'enfant pratique une activité estiment que la durée de l'enseignement culturel n'est pas suffisante alors que 53,3 % des familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire l'estiment suffisante.

Ainsi, cela montre que les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité de loisirs en dehors de l'établissement scolaire estiment que l'école remplit suffisamment cette fonction.

■ Une relative faiblesse de la pratique de loisirs en famille

La non pratique d'une activité extrascolaire semble également se comprendre lorsque les moments conviviaux autour d'activités familiales sont abordés. Afin de mesurer l'implication de la famille dans l'éducation sportive ou culturelle de leur enfant, deux questions ont permis de mesurer la fréquence de ces activités et la manière dont la famille s'emparait de ces moments-là.

Tableau 10. La pratique de loisirs en famille selon la participation à une activité extrascolaire (en %)

	Pratique d'une activité extrascolaire	Fréquence de l'activité en famille				Total
		Très souvent	Souvent	Rarement	Jamais	
Activité sportive en famille	Oui	12,1	33,8	45,8	8,3	100,0
	Non	6,8	24,8	56,3	12,1	100,0
Activité culturelle en famille	Oui	16,5	44,2	35,3	4,1	100,0
	Non	10,2	38,0	41,0	10,7	100,0

TR Participation à une activité = 98,7 % / TR Pratique sportive en famille = 99,3 % / TR Pratique culturelle en famille = 98,7 %

Lecture : Parmi les familles dont l'enfant pratique une activité, une activité sportive est très souvent pratiquée en famille pour 12,1 % d'entre elles.

En moyenne, les familles dont l'enfant pratique une activité extrascolaire sont 1,3 fois plus nombreuses que les autres familles à s'adonner avec leur(s) enfant(s) à des moments sportifs ou culturels en famille (cf. tableau 10.). Que l'enfant pratique ou non une activité extrascolaire, l'activité sportive en famille reste rare voire inexistante, avec une nuance plus forte pour les familles dont l'enfant ne pratique pas : un peu plus de 5 familles sur 10 dans le premier cas et près de 7 familles sur 10 dans le second. En effet, les activités sportives en milieu urbain peuvent être plus limitées qu'ailleurs. Les grands espaces naturels qui offrent la possibilité d'activités comme la randonnée ou le vélo sont moins accessibles, ce qui peut expliquer que les familles soient plus limitées.

Cependant, les activités culturelles en famille inversent la tendance décrite ci-dessus. Les familles dont l'enfant pratique une activité sont, cette fois, plus tranchées : elles pratiquent en famille une activité culturelle relativement souvent (60,7 %) soit 1,25 fois plus que les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activités (48,3 %). Les lieux d'accès à la culture sont sans doute plus visibles et accessibles même s'ils peuvent représenter un certain coût financier.

Bien qu'il n'y ait pas de relation entre le fait que l'enfant pratique une activité et le sentiment recueilli auprès des familles quant à ces moments de partage (sportifs ou culturels), la moitié des familles s'accorde sur le fait que c'est avant tout

Tableau 11. Point de vue des familles sur les loisirs familiaux selon la participation à une activité extrascolaire (en %)

Pratique d'une activité extrascolaire	Pratique d'une activité extrascolaire				Total
	Essentielle à l'éducation-éveil de votre enfant	Un plaisir partagé tous ensemble	Pour faire plaisir aux enfants	Nous n'avons pas le temps de faire cela	
Oui	34,5	49,5	14,9	1,1	100,0
Non	27,7	48,8	21,8	1,8	100,0

TR Participation à une activité = 98,7 % / TR Compréhension des activités familiales = 96,8 %

Lecture : Parmi les familles dont l'enfant pratique une activité, 49,5 % d'entre elles voient les activités partagées en famille comme un moment de plaisir partagé par tous.

Note : Il était possible de choisir 2 réponses.

un plaisir partagé par les parents et les enfants (cf. tableau 11.). Néanmoins, les familles dont l'enfant pratique une activité extrascolaire sont 1,2 fois plus nombreuses à reconnaître un caractère éducatif essentiel à l'éveil de l'enfant dans les moments conviviaux en famille. Tandis que les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité sont 1,5 fois plus nombreuses à concéder que ces moments familiaux sont pour faire plaisir aux enfants. Dans un sens, ces familles sont moins enclines à faire pratiquer une activité extrascolaire à leur enfant dans la mesure où elles-mêmes ne lui reconnaissent pas un caractère « essentiel à l'éducation-éveil de leur enfant ».

■ La situation familiale et la taille de la famille ne semblent pas discriminantes pour la pratique d'une activité extrascolaire contrairement au sexe de l'enfant

La situation familiale ne semble pas jouer dans la décision de faire pratiquer une activité extrascolaire à son enfant. En effet, par exemple, les

Tableau 12. La participation à une activité extrascolaire selon la situation familiale (en %)

	Pratique d'une activité extrascolaire		
	Oui	Non	Total
En couple (marié, concubinage, vie maritale, PACS)	67,7	32,3	100,0
Seul(e) avec votre ou vos enfant(s)	61,0	39,0	100,0

TR Situation familiale = 100,0 % / TR Participation à une activité = 98,7 %
Lecture : Parmi les familles en couple, 67,7 % d'entre elles ont un enfant qui pratique une activité extrascolaire.

familles monoparentales auraient pu être moins enclines à cette pratique pour des raisons d'organisation personnelle. Néanmoins, ce n'est pas le cas ici.

En effet, les familles monoparentales sont 61,0 % à avoir un enfant inscrit à une activité extrascolaire, malgré les difficultés d'organisation que cela laisse supposer pour un parent seul (cf. tableau 12.).

Tableau 13. La participation à une activité extrascolaire selon le nombre d'enfants (en %)

	Pratique d'une activité extrascolaire		
	Oui	Non	Total
1 enfant	50,5	49,5	100,0
2 enfants	72,3	27,7	100,0
3 enfants	73,0	27,0	100,0
Plus de 3 enfants	69,1	30,9	100,0

TR Nombre d'enfant = 100,0 % / TR Participation à une activité = 98,7 %
Lecture : Parmi les familles qui ont 3 enfants, 27,0 % d'entre elles ont un enfant qui ne pratique pas d'activité extrascolaire.

Il en est de même en considérant la taille de la famille.

L'hypothèse qui voudrait que plus les familles ont d'enfants, plus il pourrait sembler compliqué de leur faire pratiquer une activité (organisation, coût

Tableau 14. La participation à une activité extrascolaire selon le sexe de l'enfant (en %)

	Pratique d'une activité extrascolaire		
	Oui	Non	Total
Une fille	61,4	38,6	100,0
Un garçon	69,3	30,7	100,0

TR Sexe de l'enfant = 98,7 % / TR Participation à une activité = 98,7 %
Lecture : Parmi les garçons, 69,3 % d'entre eux participent à une activité extrascolaire.

Note : Il s'agit du sexe de l'enfant pour lequel le questionnaire a été renseigné.

financier,...) ne se vérifie pas ici. En effet, 7 enfants sur 10 issus d'une famille nombreuse pratiquent une activité extrascolaire (cf. tableau 13.).

Une certaine réserve est à émettre selon que l'enfant est une fille ou un garçon.

En effet, il a été montré dans la première partie que les filles pratiquent moins une activité extrascolaire. L'enquête conduite auprès des familles confirme ce constat. Bien que le score pour la pratique d'une activité extrascolaire pour les filles est relativement élevé (6 filles sur 10), les garçons sont plus souvent inscrits (7 sur 10) (cf. tableau 14.).

■ Le facteur âge des enfants et des parents plus déterminant

L'âge des enfants selon qu'ils pratiquent ou non une activité semble plus déterminant. Comme la partie I l'a montré, plus l'enfant est grand moins il est inscrit à une activité, ce même constat est retrouvé parmi les familles enquêtées.

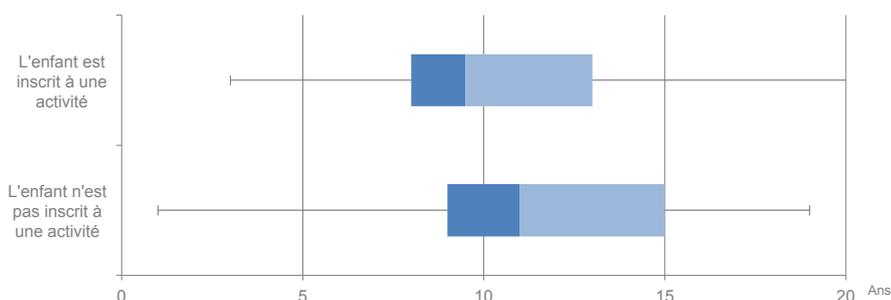
La dispersion des âges lorsque l'enfant pratique une activité (13) montre que la moitié d'entre eux a entre 8 et 13 ans (cf. figure 4.). Quant à ceux qui ne pratiquent pas d'activité extrascolaire, la moitié d'entre eux est plus âgée, entre 9 et 15 ans. *In fine*, que l'enfant soit inscrit ou non à une activité, à l'âge de 13 ans, moment charnière de l'adolescence, on observe une désaffection.

L'âge des parents est aussi un autre facteur explicatif de l'inscription de son enfant à une activité extrascolaire.

La moitié des mères qui font pratiquer une activité à leurs enfants ont entre 36 et 45 ans, quant aux pères ils sont relativement plus âgés, entre 39 et 49 ans (cf. figure 5.).

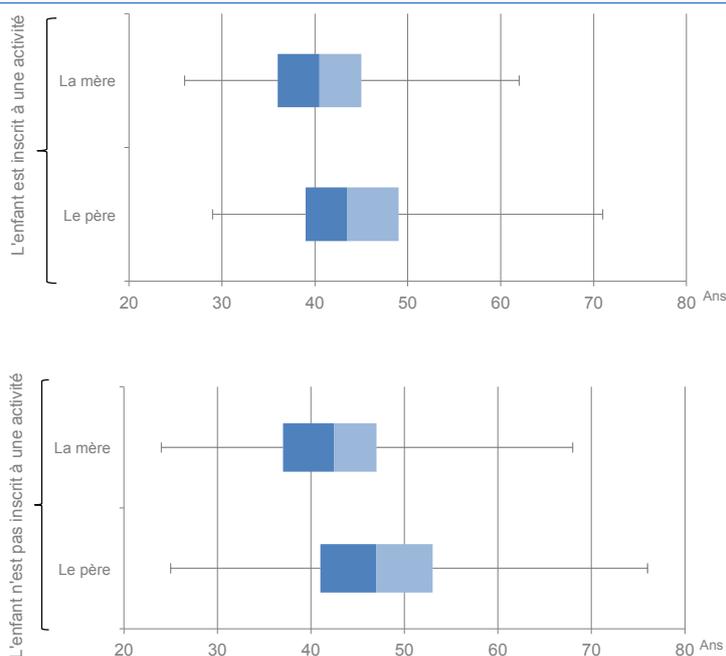
En revanche, l'enfant ne pratiquant pas d'activité extrascolaire a globalement des parents plus âgés.

Figure 4. La participation à une activité extrascolaire selon l'âge des enfants



TR Âge de l'enfant = 97,0 % / TR Participation à une activité = 98,7 %
 Lecture : Parmi les enfants qui ne sont pas inscrits à une activité, un quart d'entre eux a entre 11 ans et 15 ans.

Figure 5. La participation à une activité extrascolaire selon l'âge des parents



TR Âge de la mère = 99,7 % / TR Âge du père = 80,5 % / TR Participation à une activité = 98,7 %
 Lecture : Parmi les enfants qui sont inscrits à une activité, un quart d'entre eux a une mère âgée entre 36 ans et 40,5 ans.

(13) Pour une lecture du graphique en boîte à moustaches, voir annexe 3.

■ Plus que l'âge des parents, le niveau de formation des parents joue un certain rôle.

Le premier constat est que plus le niveau de diplôme augmente, plus l'enfant est inscrit à une activité extrascolaire, quelle que soit la filiation, mère

portés à fréquenter des lieux dits de culture) et au bienfait d'une dépense physique.

Lorsque les parents sont interrogés sur le caractère « indispensable », « recommandé » « souhaitable » ou « pas obligatoire » d'une activité, les

Tableau 15. La participation à une activité extrascolaire selon le niveau de diplôme des parents (en %)

Pratique d'une activité extrascolaire	Diplôme de la mère		Diplôme du père		Total
	Oui	Non	Oui	Non	
Sans diplôme	44,3	55,7	51,9	48,1	100,0
CEP-Brevet des collèges / CAP - BEP	56,4	40,8	61,5	38,5	100,0
Baccalauréat, brevet supérieur, professionnel	67,6	32,4	75,5	24,5	100,0
BTS-DUT-DEUG	85,9	14,1	84,1	15,9	100,0
Licence	72,3	27,7	66,7	33,3	100,0
Master-Maitrise-DEA / DESS-Doctorat	89,4	10,6	81,8	18,2	100,0
Grandes écoles-École d'ingénieur	85,7	14,3	92,9	7,1	100,0

TR Diplôme de la mère = 97,7 % / TR Diplôme du père = 76,4 % / TR Participation à une activité = 98,7 %
Lecture : Parmi les mères sans diplômes, 55,7 % ont un enfant qui n'est pas inscrit à une activité.

ou père (cf. tableau 15.). Par le niveau de formation, les parents ont acquis une certaine sensibilité au bienfait de la culture (étant eux-mêmes plus

plus diplômés (à partir du niveau Licence) la jugent comme étant indispensable ou recommandée (9 familles sur 10) (cf. tableau 16.).

Tableau 16. Le caractère de l'activité extrascolaire selon le diplôme de la mère (en %)

Pratique d'une activité extrascolaire	Indispensable	Recommandée	Souhaitable	Pas obligatoire	Total
	Sans diplôme	38,5	30,2	24,0	7,3
CEP-Brevet des collèges / CAP - BEP	41,9	29,6	25,1	3,4	100,0
Baccalauréat, brevet supérieur, professionnel	47,8	30,6	20,1	1,5	100,0
BTS-DUT-DEUG	54,1	22,4	23,5	0,0	100,0
Licence	56,3	33,3	6,3	4,2	100,0
Master-Maitrise-DEA / DESS-Doctorat	74,5	25,5	0,0	0,0	100,0
Grandes écoles-École d'ingénieur	85,7	0,0	0,0	14,3	100,0

TR Diplôme de la mère = 97,7 % / TR Caractère d'une activité = 99,2 %

Lecture : Parmi les diplômés d'un CEP-Brevet des collèges, 41,9 % jugent la pratique d'une activité extrascolaire comme étant indispensable.

Note : Le niveau de formation de la mère a été retenu d'une part parce que 76,1 % d'entre elles ont rempli le questionnaire et d'autre part parce que le taux de réponse à la question du diplôme des pères est plus faible.

Chapitre III. La pratique d'une activité extrascolaire

■ Moins d'un tiers des enfants pratiquant une activité vit dans un foyer allocataire à fort poids de gestion

Sur le plan de l'âge et du type de foyer allocataire dans lequel vit l'enfant pratiquant une activité extrascolaire, les constats sont les suivants : l'âge moyen de l'enfant est de 10,5 ans tandis que l'âge moyen de la mère est de 40,8 ans et celui du père est de 44,6 ans.

La relation entre le poids de gestion de l'allocataire Caf, indicateur du niveau de vie (14), et la pratique d'une activité, décrit des enfants vivant principalement dans un foyer à poids de gestion normal (37,2 %), ensuite 33,7 % d'entre eux vivent dans un foyer à poids de gestion intermédiaire. Seulement, 29,1 % des enfants pratiquant une activité extrascolaire vivent dans un foyer à poids de gestion fort.

■ Le sport comme activité principale

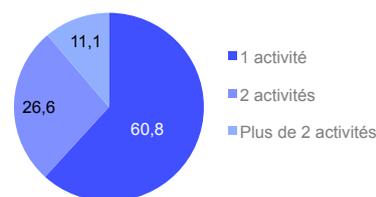
Plus de 6 familles sur 10 répondant à l'enquête ont au moins un enfant qui pratique a minima une activité extrascolaire et pour plus d'un quart d'entre elles, leur enfant pratique 2 activités.

Quelle que soit la nature de l'activité et le nombre d'activités dans laquelle l'enfant est inscrit, le sport est l'activité extrascolaire privilégiée, suivie de l'activité musicale (cf. figure 6.). De plus, lorsque l'enfant est inscrit à deux activités, il s'agit le plus souvent d'une activité sportive (76,4 %) et d'une activité musicale (11,3 %) (cf. tableau 17.).

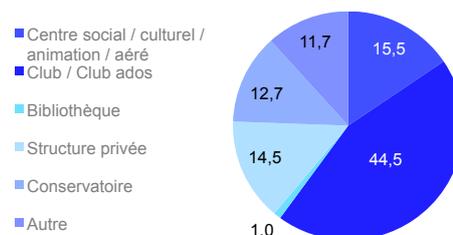
Quant aux enfants inscrits dans des activités «autre», il s'agit exclusivement de l'apprentissage d'une langue étrangère.

Figure 6. Nombre d'activité extrascolaire pratiquée, lieu de pratique et nature de l'activité (en %)

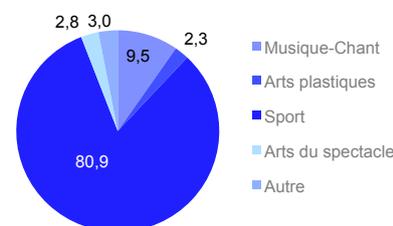
Nombre d'activités pratiquées



Lieu d'activité



Nature de l'activité extrascolaire



TR Âge de la mère = 99,7 % / TR Âge du père = 80,5 % / TR Participation à une activité = 98,7 %

Lecture : Parmi les enfants qui sont inscrits à une activité, un quart d'entre eux a une mère âgée entre 36 ans et 40,5 ans.

le dessin, par exemple, les dépenses engagées pour l'inscription et/ou le matériel ne seront pas les mêmes. Néanmoins, les familles ont été interrogées sur le coût de l'activité et l'appréciation de ce coût.

Tableau 17. La nature de l'activité extrascolaire pratiquée selon le nombre d'activité (en %)

	Musique - Chant	Arts plastiques	Sport	Arts du spectacle	Autre	Total
1 activité	5,4	1,2	88,0	2,1	2,1	100,0
2 activités	11,3	4,7	76,4	1,9	5,7	100,0
Plus de 2 activités	29,5	0,0	59,1	9,1	2,3	100,0

TR Nombre d'activité = 98,5 % / TR Nature de l'activité = 98,5 %

Lecture : Lorsque l'enfant pratique 2 activités, il s'agit le plus souvent d'une activité sportive (76,4 %) et d'une activité musicale (11,3 %).

■ Le coût d'une activité extrascolaire jugé élevé mais pas dissuasif

L'évaluation objective du coût d'une activité, qu'elle soit sportive ou culturelle, est difficile à appréhender. Selon le sport, la durée et l'équipement nécessaire, le prix varie fortement (15). Il en est de même pour les activités dites culturelles, selon que l'enfant apprend un instrument de musique ou

En moyenne, chaque famille dépense annuellement pour une inscription, 225,30 euros.

Un quart des familles a déclaré payer entre 10 euros et moins de 150 euros ; un autre quart entre 150 euros et moins de 200 euros ; un troisième quart a payé entre 200 euros et moins de 269 euros tandis que le dernier quart a dépensé entre 269 euros et 990 euros. Quatre familles ont aussi annoncé des

(14) Cf. note de bas de page n°11.

(15) « Le coût du sport est-il un frein à la pratique ? Entre représentations, offre sportive et demande des pratiquants », Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 2014

coûts d'inscription compris entre 1 000 euros et 2 800 euros mais ont été retirées du calcul ci-dessus afin de ne pas biaiser les répartitions.

Globalement pour 74,4 % des familles enquêtées, ce prix est considéré comme étant élevé dont près d'un quart le juge très élevé.

De manière générale, la pratique d'une activité extrascolaire est considérée comme étant coûteuse (cf. tableau 18.).

À l'unique exception des arts plastiques qui ne sont pas considérés comme étant une activité coûteuse par les familles dont l'enfant y est inscrit, quelle que soit la nature de l'activité, systématiquement plus de la moitié des familles concernées estiment le prix très élevé/élevé et ce, principalement concernant l'activité sportive (76,1 %). D'ailleurs en observant les activités extrascolaires, les familles dont l'enfant est inscrit à un sport ont dépensé en moyenne 218 euros et celles dont l'enfant pratique une activité musicale, 302 euros (16). L'appréciation du prix n'est pas la même alors même que les familles dont l'enfant pratique la musique ou le chant semblent avoir payé plus cher.

Un quart des familles a annoncé avoir payé entre 10 euros et moins de 50 euros ; un autre quart entre 50 euros et moins de 90 euros ; un troisième quart a payé entre 90 euros et moins de 150 euros alors que le dernier quart a déclaré avoir payé entre 150 euros et 900 euros. De la même manière que pour les coûts d'inscription, 3 familles ont été retirées de cette répartition, ayant déclaré des montants pour l'achat de matériel compris entre 1 000 euros et 3 500 euros.

Bien que cette dépense soit toujours considérée comme élevée auprès de 48,9 % des familles, plus d'un quart d'entre elles la juge peu élevée.

■ Des structures bien identifiées par les familles, sauf pour les arts plastiques

Pour un peu plus de 8 familles sur 10, l'activité de leur enfant se déroule sur la même commune d'habitation. Pour les familles restantes, l'activité se pratique dans les communes voisines. Dans tous les cas, 61,5 % des familles ont estimé facile de trouver un club ou une structure pour l'activité choisie, mais 38,5 % ont jugé cela difficile.

Tableau 18. L'appréciation du coût de l'activité extrascolaire selon sa nature (en %)

	Très élevé	Élevé	Peu élevé	Pas élevé du tout	Total
Musique-Chant	26,3	31,6	31,6	5,3	100,0
Arts plastiques	22,2	11,1	44,4	22,2	100,0
Sport	23,9	52,2	16,8	5,3	100,0
Arts du spectacle	27,3	45,5	27,3	0,0	100,0
Autre	8,3	58,3	25,0	8,3	100,0

TR Nature de l'activité = 98,5 % / TR Appréciation du prix = 97,0 %

Lecture : Parmi les familles qui ont un enfant qui pratique un art plastique, 44,4 % d'entre elles trouvent le prix annuel de l'inscription peu élevé.

Considérant que l'activité physique est l'une des activités principales des enfants inscrits ou du moins, comme la plus évidente lorsque l'enfant formule le souhait de pratiquer une activité extrascolaire (17), il est fort possible que le prix soit un frein ou au moins une question qui suscite une réflexion pour les parents dans la décision d'inscrire ou non leur enfant.

De manière totalement informative (18), les activités sportives sont jugées plus faciles d'accès contrairement aux arts plastiques pour lesquels les familles jugent plus difficile de trouver une structure (cf. tableau 19.). Cela ne veut pas dire que les communes offrent systématiquement plus d'offres sportives, cela peut dans une certaine mesure signifier que ces structures sont plus identifiées par les familles.

Tableau 19. La facilité de trouver une structure selon la nature de l'activité extrascolaire (en %)

	Très facile	Facile	Un peu difficile	Très difficile	Total
Musique-Chant	10,8	43,2	43,2	2,7	100,0
Arts plastiques	0,0	33,3	55,6	11,1	100,0
Sport	9,8	53,3	30,8	6,0	100,0
Arts du spectacle	18,2	54,5	18,2	9,1	100,0
Autre	25,0	33,3	41,7	0,0	100,0

TR Nature de l'activité = 98,5 % / TR Facilité de trouver une structure = 97,7 %

Lecture : Parmi les familles qui ont un enfant qui pratique un art plastique, 55,6 % d'entre elles jugent qu'il a été un peu difficile de trouver une structure pour cette activité.

De plus, la pratique de l'activité a entraîné pour 86,8 % des familles l'achat de matériel, pour un coût moyen de 116,00 euros.

L'âge de l'enfant ne semble pas influencer sur la facilité ou non de trouver une structure. Plus l'âge augmente, plus l'activité pourrait demander un équipement adapté au niveau des élèves ou aux

(16) Il n'a pas été possible de faire ces mêmes calculs sur les autres activités en raison d'effectifs plus faibles.

(17) Estimé à partir des questions sur les représentations, cf. tableaux 7 et 8.

(18) Les tests de significativité ne montrent pas de dépendance entre ces deux variables.

autres contraintes de la pratique. Finalement, dans cette enquête, quel que soit l'âge de l'enfant, aucun lien entre les deux variables ne vient corroborer cette hypothèse. Il n'est pas possible de conclure, pour ce point, à l'éventualité que si les jeunes adolescents désertent plus les activités extrascolaires, ce n'est pas dû au fait qu'ils trouvent moins de structures adaptées à leur niveau ou âge.

■ 9 familles sur 10 satisfaites de l'activité à l'exception du rapport qualité-prix

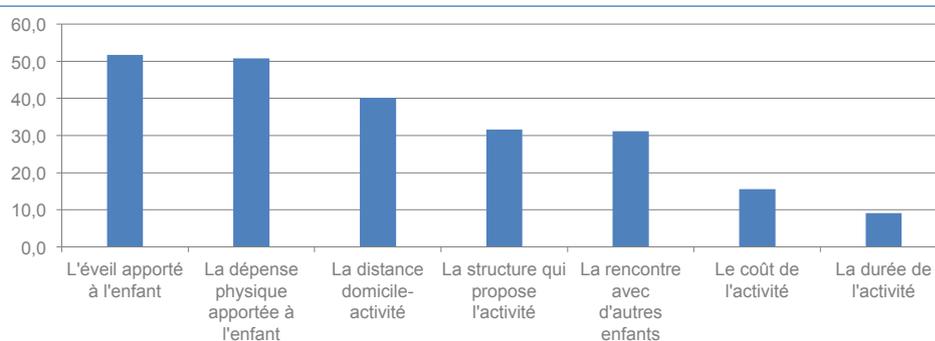
Près de la moitié des enfants pratique leur activité le soir après l'école et un tiers le mercredi après-midi. Les autres jours de la semaine sont très peu concernés. Néanmoins, près de deux tiers des familles souhaiteraient que leur enfant pratique

qu'un accompagnateur assure le trajet avec l'enfant en raison du jeune âge de celui-ci.

S'agissant des critères de choix liés à la pratique de l'activité, la distance entre le domicile et le lieu d'activité est le troisième critère dans le choix de l'activité, précédé par l'éveil apporté à l'enfant et la dépense physique liée à l'activité (cf. figure 7.). Toutefois, il est intéressant de noter que le coût de l'activité ne semble pas être un facteur déterminant dans le choix de l'activité, ce qui appuie l'analyse *supra*.

Dans l'ensemble, les familles sont satisfaites de l'activité pratiquée par leur enfant. Que ce soit sur leur emploi du temps personnel (organisation, distance), l'activité (la structure, l'activité en elle-même, la durée) et les bienfaits apportés par l'activité (socialisation, dépense physique), toutes ces

Figure 7. Les critères de choix à la pratique de l'activité extrascolaire (en %)



TR « Quels sont les critères qui ont participé au choix de l'activité ? » 97,7 %

Lecture : Parmi les familles qui ont un enfant qui pratique une activité, 51,8 % ont choisi cette activité pour l'éveil apporté à l'enfant.

Note : L'enquête pouvait formuler jusqu'à 3 réponses, le total ne peut donc pas être égal à 100 %.

son activité le mercredi après-midi voire le samedi. Toutefois, à la question posée sur le « moment idéal » de la semaine où les familles souhaiteraient que l'enfant pratique son activité, la modalité de réponse « le soir après l'école » remporte moins de faveur que la réalité constatée.

Globalement, l'activité pratiquée par l'enfant dure entre 1 heure et 2 heures. Les transports en commun semblent peu utilisés pour se rendre sur le lieu de l'activité, la marche à pied étant le mode de locomotion le plus utilisé, certainement lié au fait qu'elle se déroule sur la commune d'habitation de la famille. Plus de la moitié des familles affirme

modalités emportent un score élevé de satisfaction, 9 familles sur 10. Toutefois, une petite nuance est à apporter sur le rapport qualité – prix de l'activité où l'insatisfaction est la plus forte : 31,7 % des familles sont insatisfaites du rapport qualité-prix quand ce niveau d'insatisfaction ne dépasse pas 13 % pour les autres modalités (cf. tableau 20.).

Ces niveaux de satisfaction s'expliquent et se retrouvent sous une autre forme : pour 60,3 % des familles, l'enfant ne s'est jamais plaint de son activité sous aucune forme, quelle qu'elle soit (cf. figure 8.).

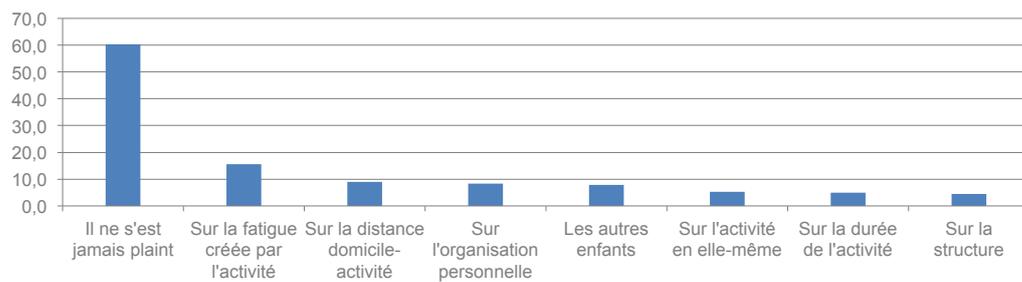
Tableau 20. La satisfaction sur la mise en place d'une activité extrascolaire (en %)

	Tout à fait satisfait	Plutôt satisfait	Satisfait	Peu Satisfait	Pas du tout satisfait	Total
L'organisation personnelle	17,7	41,5	27,2	12,8	0,8	100,0
Le rapport qualité-prix (hors aides possibles)	9,7	24,1	34,6	26,7	5,0	100,0
La structure qui encadre l'activité	30,5	40,1	23,7	5,5	0,3	100,0
L'activité en elle-même	42,8	33,8	20,9	2,3	0,3	100,0
L'éveil de l'enfant	42,9	36,5	18,3	2,1	0,3	100,0
La durée de l'activité	31,4	38,1	24,7	4,9	0,8	100,0
La dépense physique de l'enfant	34,4	37,0	23,7	3,4	1,6	100,0
La rencontre avec d'autres enfants	36,6	37,3	23,5	2,3	0,3	100,0
La distance domicile-activité	28,4	30,7	26,4	12,4	2,1	100,0

TR L'organisation personnelle = 98,0 % / Le rapport qualité-prix (hors aides possibles) = TR 96,0 % / TR La structure qui encadre l'activité = 96,5 % / TR L'activité en elle-même = 97,5 % / TR L'éveil de l'enfant = 97,7 % / TR La durée de l'activité = 97,5 % / TR La dépense physique de l'enfant = 96,5 % / TR La rencontre avec d'autres enfants = 96,2 % / TR La distance domicile-activité = 97,2 %

Lecture : Parmi les familles qui ont un enfant qui pratique une activité, 17,7 % d'entre elles sont tout à fait satisfaites de leur organisation personnelle.

Figure 8. Le ressenti des enfants sur l'activité extrascolaire pratiquée (en %)



TR « Concernant cette activité, votre enfant s'est-il déjà plaint ? » 96,7 %

Lecture : Parmi les enfants qui pratiquent une activité, 15,6 % d'entre eux se sont déjà plaints de la fatigue générée par l'activité.

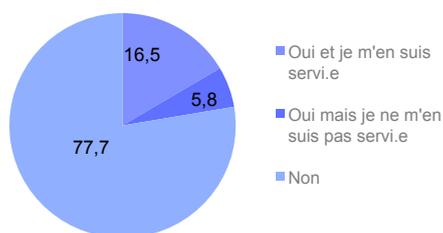
Note : L'enquêté pouvait formuler jusqu'à 3 réponses, le total ne peut donc pas être égal à 100 %. Aussi, la modalité « Il ne s'est jamais plaint » est exclusive, c'est-à-dire que si l'enquêté choisissait cette modalité, il ne lui était pas possible de choisir d'autres réponses.

Chapitre IV. Le Pass'sports-loisirs, les raisons de son utilisation ou de sa non utilisation

Selon leur quotient familial (19), les familles séquenno-dyonisiennes reçoivent un forfait financier qui contribue au coût lié à la pratique d'une activité extrascolaire.

Près de 8 familles sur 10 affirment ne pas avoir reçu l'offre de loisirs, ce qui correspond aux familles qui ne sont pas éligibles à cette offre (20), 16,5 % l'ont reçue et s'en sont servies, et 5,8 % l'ont reçue mais ne s'en sont pas servies (cf. figure 9.).

Figure 9. La réception de l'offre de loisirs (en %)



TR « Avez-vous reçu le Pass'sports-loisirs ? » 99,0 %
Lecture : Parmi les enfants qui pratiquent une activité, 5,8 % l'ont reçue mais ne s'en sont pas servies.

Parmi les familles utilisatrices du Pass'sports-loisirs, toutes s'accordent sur le fait que cette offre est utile.

■ Un large satisfecit exprimé sur le dispositif et un vif souhait d'être accompagné par la Caf

S'agissant de l'information autour de cette offre et de son utilisation relative au Pass'sports-loisirs,

Tableau 21. La satisfaction de l'offre de loisirs (en %)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
L'information autour du Pass'sports loisirs est claire	60,0	36,9	3,1	0,0	100,0
L'utilisation du Pass'sports loisirs est facile à comprendre	59,4	34,4	4,7	1,6	100,0

TR L'information autour du Pass'sports-loisirs = 100,0 % / TR L'utilisation du Pass'sports-loisirs = 100,0 %
Lecture : Parmi les familles qui se sont servies du Pass'sports-loisirs, 59,4 % sont tout à fait d'accord sur la facilité de son utilisation.

plus de 9 familles sur 10 s'accordent sur le fait que l'information est claire et que son utilisation est facile à comprendre (cf. tableau 21.).

Néanmoins, les familles sont quasiment unanimes, plus de 9 sur 10 souhaitent que la Caf les accompagne plus et se mobilise pour leur fournir la liste des structures proposant des activités et celle des organismes en tiers payant (cf. tableau 22.), même si elles n'ont pas rencontré de difficultés pour trouver une structure encadrant l'activité de l'enfant (21).

■ Malgré ce satisfecit, la Caf gagerait à optimiser sa communication sur son dispositif pour attirer plus de familles

Cette aide attendue de la Caf peut s'entendre dans la facilitation de leurs recherches.

Par exemple, au moment de la réception du Pass'sports-loisirs, le courrier pourrait renvoyer à une page internet de la Caf où seraient répertoriées les principales structures par commune offrant une activité de loisirs en précisant si possible celles qui pratiquent le tiers payant. Cette proposition renvoie à une étude réalisée par la Ctrad sur le non recours à l'offre d'accompagnement social lors de la séparation conjugale, qui a pointé des actions de communication novatrices réalisées par des caisses sur le territoire pour faire connaître et promouvoir des actions dans le domaine de politiques sociales. Quelques éléments de leur stratégie : un email est envoyé aux allocataires concernés où il est incorporé un lien qui les dirige vers une page contenant des informations utiles sur les dispositifs (classés par thématique) mis en place par la Caf ainsi que ses partenaires (22).

Selon les familles, l'offre de loisirs de la Caf est la seule aide dont elles bénéficient pour participer aux frais engendrés par une activité, plus de

la moitié estime que son montant est insuffisant et plus de 6 sur 10 précisent qu'après déduction de l'aide, le reste à charge est élevé, voire très élevé (cf. figure 10.).

Tableau 22. L'aide de la Caf souhaitée par les parents (en %)

	Oui	Non	Total
La liste des structures proposant des activités	100,0	0,0	100,0
La liste des organismes en tiers payant	95,6	4,4	100,0

TR La liste des structures = 100,0 % / TR Le liste des organismes en tiers payant = 100,0 %
Lecture : Parmi les familles qui se sont servies du Pass'sports-loisirs, 100 % souhaitent que la Caf leur fournisse la liste des structures proposant des activités.

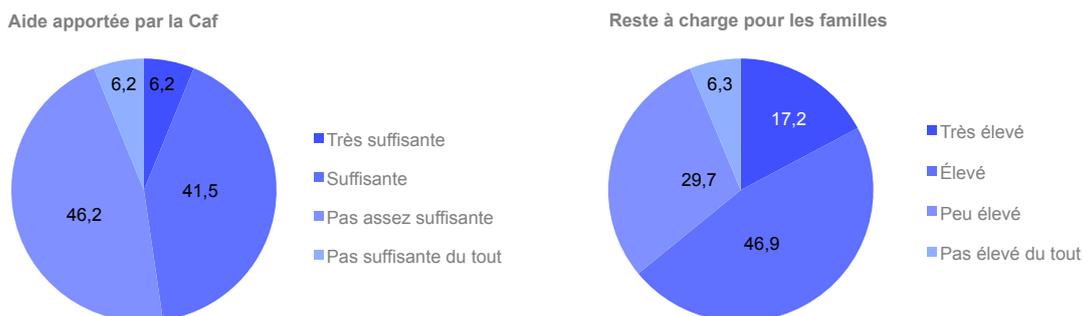
(19) Rappelons que pour la campagne vacances loisirs 2016-2017, le quotient familial doit être inférieur ou égal à 584 euros.

(20) Seules 26,0 % des familles allocataires du département le sont en effet, Cf. Partie I tableau 1.

(21) Cf. tableau 19.

(22) <http://www.caf.fr/partenaires/caf-du-val-de-marne/partenaires-locaux/etudes-et-statistiques/le-non-recours-a-l-offre-d-accompagnement-social-des-allocataires-parisiens-lors-de-la-separation-conjugale>

Figure 10. Appréciation de l'aide et du reste à charge (en %)



TR Aide apportée = 100,0 % / TR Reste à charge pour les familles = 98,5 %

Lecture : Parmi les familles utilisatrices du Pass'sports-loisirs, 46,2 % jugent l'aide financière de la Caf pas assez suffisante et 46,9 % estiment qu'une fois les aides déduites, le prix de l'activité reste élevé.

Toutefois, le Pass'sports-loisirs reste une aide majeure pour les familles qui souhaitent que leur enfant participe à une activité extrascolaire, car 40,0 % d'entre elles n'auraient pas inscrit leur enfant si elles n'avaient pas reçu cette aide. D'ailleurs, 9 familles sur 10 affirment se resservir de l'offre de la Caf l'an prochain s'ils en sont encore bénéficiaires.

Une autre raison (23) exprimée par les familles serait notamment que le paiement de l'activité, parfois, en plusieurs mensualités ne leur permet pas d'obtenir aussitôt le montant du Pass'sports-loisirs auquel elles ont droit. Il semblerait qu'elles soient tenues d'attendre d'avoir payé l'intégralité de la somme avant de pouvoir envoyer le bon à la Caf.

Concernant les familles qui n'ont pas utilisé le Pass'sports-loisirs, soit c'est un oubli (39,1 %) soit c'est une incompréhension de l'offre (30,4 %).

(23) Modalité « Autre » à la question « Pour quelles raisons n'avez-vous pas utilisé le Pass'sports-loisirs ? »

Chapitre V . Le temps libre des enfants

Pour cette partie de l'enquête, et comme l'ont préalablement montré les données de cadrage, l'enfant qui ne pratique pas d'activité extrascolaire est plus âgé. En effet, l'âge moyen de l'enfant étudié dans cette partie est de 11,8 ans et comparative-ment par rapport à l'enfant qui pratique une activité, il vit dans un foyer où les parents sont plus âgés : l'âge moyen de la mère est de 42,0 ans et celui du père est de 46,9 ans.

A *contrario* des enfants qui pratiquent une activité extrascolaire, les enfants qui ne pratiquent pas d'activité vivent dans un foyer allocataire à fort poids de gestion (24) (45,5 %), 34,4 % dans un foyer à poids de gestion intermédiaire et 20,1 % dans un foyer à poids de gestion normal (25).

L'enfant qui vit dans un foyer à poids de gestion fort est un peu plus âgé, soit 12,4 ans en moyenne.

■ Malgré l'aspiration des parents, la pratique d'une activité extrascolaire se heurte aux raisons financières

Parmi les familles dont les enfants ne pratiquent pas d'activité extrascolaire, la raison principale est avant tout d'ordre financier (64,9 %) (cf. tableau 23.).

Tableau 23. Les raisons de la non activité extrascolaire (en %)

Pour des raisons financières	64,9
Pour des raisons d'organisation	30,7
À cause d'un manque d'offre sur la commune	19,0
À cause d'un manque d'informations	18,0
Nous n'avons pas trouvé l'activité voulue	18,0
Mon enfant n'avait pas envie	11,2
Autre	9,3
Mon enfant est grand et décide tout seul	8,3
Les activités pratiquées à l'école sont suffisantes	6,3
Je ne me suis pas posé la question	2,4

TR « Pour quelles raisons votre enfant ne fait-il pas une activité en dehors de l'école ? » 98,1 %

Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas une activité, 30,7 % évoquent des raisons d'organisation.

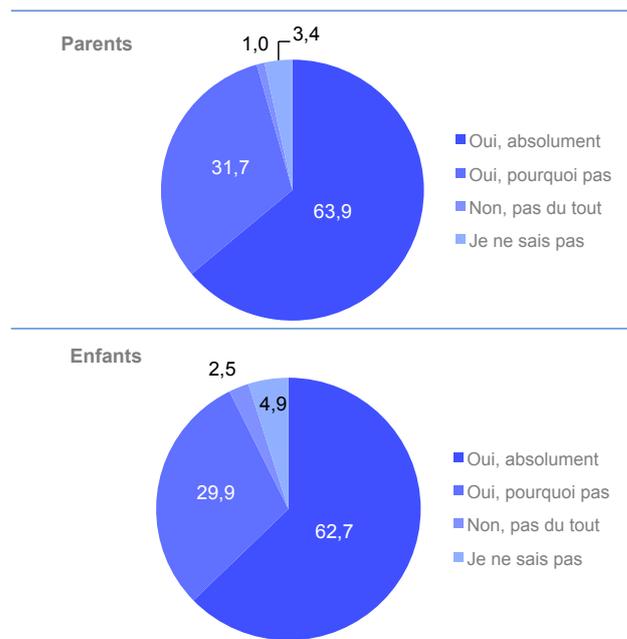
Note : L'enquête pouvait formuler jusqu'à 3 réponses, le total ne peut donc pas être égal à 100 %.

Parmi les familles qui avancent des raisons financières à la non-participation à une activité extrascolaire, plus d'un tiers d'entre elles a choisi cette raison uniquement, alors qu'il était possible d'en choisir jusqu'à trois.

Les raisons financières semblent jouer un poids considérable dans les motivations de ne pas inscrire l'enfant à une activité, malgré une volonté certaine de la part des parents et des enfants

eux-mêmes : 6 familles sur 10 aimeraient que leur enfant pratique une activité et 6 familles sur 10 affirment également que leur enfant souhaiterait pratiquer une activité ; et près d'un tiers des familles est plutôt favorable à l'idée de faire pratiquer une activité à leur enfant (26) (cf. figure 11.). *In fine*, ce sont 9 familles sur 10 qui aspirent à la pratique d'activités extrascolaires pour leur enfant et dont les enfants aspirent également à la pratique d'une activité.

Figure 11. Le souhait des parents et des enfants à la pratique d'une activité extrascolaire (en %)



TR Souhait parental = 98,1% / TR Souhait de l'enfant = 97,6 %

Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas une activité, 1,0 % d'entre elles affirme ne pas vouloir que leur enfant soit inscrit à une activité.

En revanche, lorsque le souhait des parents et des enfants est observé au regard des raisons de la non pratique d'activité, il est intéressant de constater que les raisons financières, le manque d'offre, le manque d'activité ou le manque d'informations sont pour au moins 7 familles sur 10 les raisons principales alors qu'elles-mêmes souhaiteraient que leur enfant soit inscrit à une activité extrascolaire (cf. tableau 24.).

Les raisons financières ou encore le manque d'informations sont des critères sur lesquels la famille n'a pas de prise et la Caf pourrait être amenée à s'interroger sur son rôle dans ce domaine, contrairement aux raisons personnelles, comme l'envie / la volonté de l'enfant, la prise de décision de l'enfant lui-même, par exemple (27).

Ainsi, le fait qu'un enfant ne pratique pas d'activité vient avant tout de facteurs objectifs quantifiables et mesurables (question financière, manque d'in-

(24) Cf. note de bas de page n°11.

(25) Pour mémoire : 37,2 % (normal), 33,7 % (intermédiaire) et 29,1 % (fort).

(26) L'affirmation est traduite par la modalité « Oui, absolument ». Alors que l'hésitation est mesurée à travers la modalité « Oui, pourquoi pas ».

(27) La modalité « Je ne me suis pas posé la question » rejoint également les raisons personnelles et ainsi, le caractère subjectif de la raison à la non pratique d'une activité de loisirs.

Tableau 24. Le souhait parental de faire pratiquer une activité extrascolaire selon les raisons de la non activité (en %)

	Souhait parental				Total
	Oui, absolument	Oui, pourquoi pas	Non, pas du tout	Je ne sais pas	
Pour des raisons financières	71,8	26,0	0,8	1,5	100,0
Pour des raisons d'organisation	56,5	38,7	1,6	3,2	100,0
À cause d'un manque d'offre sur la commune	76,3	23,7	0,0	0,0	100,0
Nous n'avons pas trouvé l'activité voulue	70,3	29,7	0,0	0,0	100,0
À cause d'un manque d'informations	67,6	29,7	0,0	2,7	100,0
Les activités pratiquées à l'école sont suffisantes	38,5	30,8	7,7	23,1	100,0
Mon enfant n'avait pas envie	43,5	43,5	4,3	8,7	100,0
Mon enfant est grand et décide tout seul	29,4	58,8	0,0	11,8	100,0
Je ne me suis pas posé la question	20,0	80,0	0,0	0,0	100,0
Autre	55,6	27,8	5,6	11,1	100,0

TR Souhait parental = 98,1% / TR Souhait de l'enfant = 97,6 % / TR Raison de la non activité = 98,1%

Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas une activité, 71,8 % d'entre elles qui évoquent une raison financière souhaiteraient absolument que leur enfant pratique une activité.

formations,...) plutôt que d'une volonté personnelle de la famille à ne pas faire suivre une activité à son enfant.

■ La volonté des enfants à pratiquer une activité extrascolaire s'érode avec l'âge

Une autre manière de mesurer la volonté de pratiquer une activité extrascolaire est l'étude du souhait des enfants enquêtés selon leur âge.

Certes, l'affirmation de vouloir pratiquer une activité décroît à mesure que l'âge augmente, passant de 79,6 % des familles dont l'enfant a entre 6 et 9 ans à 48,3 % pour celles dont l'enfant est âgé entre 14 et 17 ans (cf. figure 12.), mais il n'en demeure pas moins que 6 sur 10 souhaiteraient pratiquer une activité comme vu *supra* (cf. figure 11.).

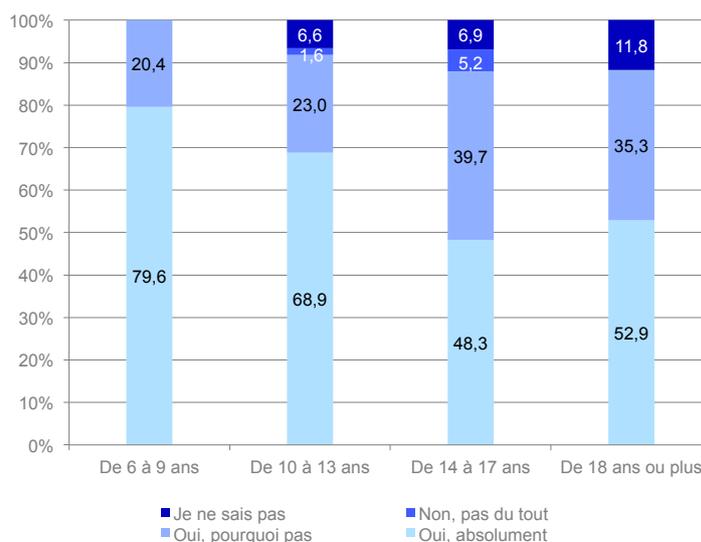
De ce fait, les aides de la Caf sont essentielles pour ces familles qui sont en demande mais pour qui les difficultés relèvent de paramètres extérieurs.

■ Un temps libre principalement occupé par des activités numériques

Lorsqu'ils ne sont pas investis dans des activités structurées, près de 4 sur 10 consacrent leur temps à des activités numériques (télévision, ordinateur ou jeux vidéo) et plus d'un quart à une activité culturelle (bibliothèque, cinéma, musique) (cf. figure 13.).

Avec l'âge, l'enfant gagne en autonomie et il privilégie les activités en extérieur (sport sur les terrains et rencontre avec des amis) pour 2 enfants sur 10.

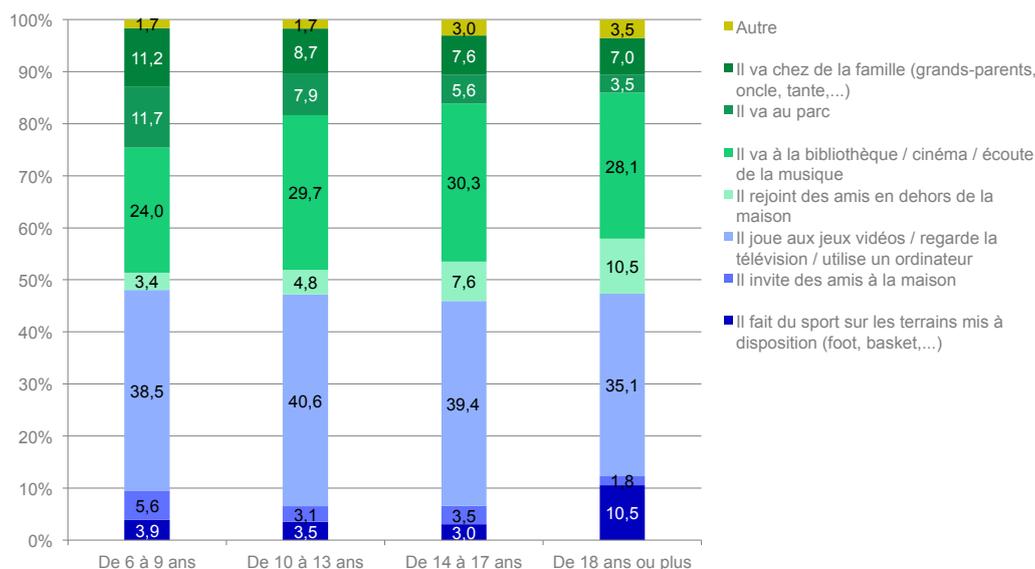
Figure 12. Le souhait de l'enfant de pratiquer une activité extrascolaire selon son âge (en %)



TR Âge de l'enfant = 98,4 % / TR Souhait de l'enfant = 97,6 %

Lecture : Parmi les enfants de 6 à 9 ans qui ne pratiquent pas une activité, 79,6 % d'entre eux souhaiteraient en pratiquer une.

Figure 13. L'occupation du temps libre selon l'âge de l'enfant (en %)



TR Âge de l'enfant = 98,4 % / TR Occupation sur le temps libre = 99,0 %
 Lecture : Parmi les enfants de 6 à 9 ans qui ne pratiquent pas une activité, 38,5 % passent leur temps libre à jouer aux jeux vidéo/regarder la télévision/utiliser un ordinateur.

■ Le quartier comme facteur de vie sociale

Bien que 42,9 % des enfants sortent rarement du quartier et encore moins de la commune durant leur temps libre, près d'un tiers affirme en sortir souvent, sans doute lié à l'âge de l'enfant, plus il est grand, plus il est autonome dans ses sorties (cf. tableau 25.). Outre l'âge qui joue indéniablement un rôle dans la possibilité de sortir du quartier ou de la commune sur le temps libre des jeunes adolescents, le territoire lui-même joue un rôle de sociabilité. En effet, le quartier, plus que la commune, conserve un caractère d'attachement et pour lequel les jeunes adolescents peuvent avoir une vision « définie comme un lieu unique où se déploie une sociabilité intensive, dominée par la convivialité et le sentiment de solidarité.» (28)

Tableau 25. Pendant son temps libre, l'enfant sort-il ... ? (en %)

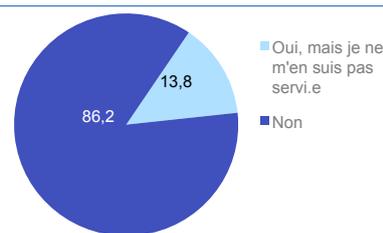
	Tout le temps	Souvent	Rarement	Jamais	Total
Du quartier	3,4	39,4	42,9	14,3	100,0
De la commune	4,0	31,3	46,0	18,7	100,0

TR Le quartier = 97,1 % / TR La commune = 94,7 %
 Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas une activité, 39,4 % d'entre elles affirment que leur enfant sort souvent du quartier sur leur temps libre.

■ Des familles principalement inéligibles au dispositif

Plus de 8 familles sur 10 n'ont pas reçu l'offre de loisirs proposée par la Caf, sans doute par inéligibilité au dispositif, et 13,8 % l'ont reçue mais ne s'en sont pas servies (cf. figure 14.). Pour ces dernières, les principales raisons évoquées ont trait à un manque d'offre ou de places dans les activités choisies et à des aspects financiers. Parmi les familles qui n'ont pas reçu l'offre du Pass'sports-loisirs, plus de la moitié affirme que leur enfant aurait pratiqué une activité si elles l'avaient reçue.

Figure 14. La réception du Pass'sports-loisirs



TR « Votre enfant a-t-il reçu, cette année, le Pass'sports-loisirs de la Caf ? » 93,3 %
 Lecture : Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas une activité, 13,8 % d'entre elles ont reçu le Pass'sports-loisirs mais ne s'en sont pas servies.

(28) Cyprien Avenel, « Les adolescents et leur cité, dans les «quartiers» », *Enfances & Psy*, 2006/4, n° 33, pp 124-139.

CONCLUSION

L'ensemble des investigations réalisées tant à travers les données issues des fichiers allocataires de la Caf que de l'enquête auprès des familles, a permis de dessiner le portrait des familles qui s'emparent ou non du dispositif, et de faire émerger des éléments forces susceptibles d'éclairer la direction en charge de la mise en œuvre de sa politique loisirs. L'interrogation portait avant tout sur les raisons d'une utilisation relativement faible du dispositif et, au-delà des éléments statistiques recueillis, le regard des familles porté sur les loisirs de leurs enfants a paru essentiel pour appuyer la refonte de la politique de la Caf.

Naturellement, la Caf de Seine-Saint-Denis vise dans son dispositif, par le biais de son quotient familial, des familles plus fragiles et notamment les familles monoparentales ainsi que les familles de 3 enfants ou plus. Le constat est indéniable, le dispositif atteint sa cible : les familles les plus vulnérables sur le plan financier sont plus représentées parmi les bénéficiaires, en lien avec le niveau relativement bas du seuil de référence du quotient familial. Effectivement, les territoires les plus précaires recueillent la plus grande part des familles bénéficiaires.

Mais les familles qui s'emparent du dispositif ne sont pas les plus fragiles d'entre elles. Que ce soit celles bénéficiaires de minima sociaux, celles qui disposent de bas revenus ou qui se situent dans la première tranche du quotient familial (inférieur ou égal à 480 euros), et aussi les familles monoparentales, leur taux d'utilisation est plus faible que le taux moyen. Ce sont les territoires les moins précaires où la part des utilisateurs est la plus forte.

Il n'en demeure pas moins que l'élément explicatif sur la cause d'une faible utilisation du dispositif relève en partie du coût élevé des activités extrascolaires, 182€ en moyenne, pour lesquelles la solvabilisation apportée par le Pass'sports-loisirs atteint 58 % en moyenne. Le reste à charge est vraisemblablement considéré par les familles comme une entrave au développement de la pratique d'activités extrascolaires.

Malgré l'impulsion donnée par la Caf pour le paiement des activités en tiers payant, seul un quart des familles est en capacité de le mobiliser. La communication de la Caf auprès de ses partenaires est-elle assez opérante pour en attirer un plus grand nombre ? Cette question est à explorer pour éviter aux familles les plus vulnérables une avance de fonds, susceptible de les mettre en difficulté.

De plus, le principe d'actualisation du quotient familial est apparu déconnecté de l'évolution du coût de la vie puisque sa progression entre 2005 et 2018, correspondant aux âges des enfants concernés par la campagne loisirs 2016-2017, n'est que de 10 % quand l'augmentation moyenne, tous prix confondus, atteint 20 %. L'indexation systématique du seuil de référence du quotient familial sur un indicateur social ou de revenus conduirait à attirer plus de familles potentiellement éligibles et par voie de conséquence, utilisatrices.

Face à une augmentation générale du coût de la vie, la question se poserait aussi de la revalorisation du montant du Pass'sports-loisirs, dont le plafond est de 92€ et de sa prise en compte dès le 1er euro dépensé.

Il a été constaté aussi que l'utilisation du Pass'sports-loisirs s'affaiblit avec la progression en âge des enfants. Or, on sait que la charge financière d'un enfant est fonction croissante de son âge. Une impulsion ne pourrait-elle pas être recherchée dans l'échelle de pondération utilisée pour le calcul du quotient familial et celle utilisée pour le calcul du seuil de bas revenus, qui ne répondent pas aux mêmes conventions statistiques ? Si elles tiennent compte, toutes deux, du nombre d'enfants, la pondération adoptée pour le calcul du seuil de bas revenus se veut plus nuancée puisqu'il inclut également l'âge des enfants. Le premier est davantage familialisé que le second, puisqu'il tient compte, au-delà du nombre d'enfants, de l'âge de ces derniers.

Et qu'en est-il de la parole des familles ?

Même si 8 familles sur 10 sont convaincues du bien-fondé de la pratique d'une activité extrascolaire, celle-ci est soumise à la contrainte financière. Dans ce sens, l'éclairage apporté par l'analyse s'appuyant sur le poids de gestion d'un allocataire pour la Caf (normal, intermédiaire et fort) a montré que ceux appartenant à une famille à poids de gestion fort sont majoritaires parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité. *A contrario*, seulement 29 % des enfants qui pratiquent une activité extrascolaire vivent dans un foyer à poids de gestion fort.

L'âge de l'enfant est un point de réflexion à prendre en compte. Parmi les familles dont l'enfant ne pratique pas d'activité extrascolaire, et âgés entre 6 et 9 ans, 8 sur 10 souhaiteraient « absolument » que leur enfant en pratique une. Mais cette volonté s'érode au fur et à mesure que l'enfant grandit. Si l'étude n'a pas apporté de réponse sur ce constat, une voie s'ouvrirait en tenant compte des paramètres financiers évoqués ci-dessus et qui participeraient aussi d'une solvabilisation plus forte des activités. Car, pour ce qui est du coût, les familles enquêtées ont dépensé en moyenne 225 euros pour l'inscription et 116 euros pour le matériel nécessaire.

La volonté de faire pratiquer ou non à son enfant une activité de loisirs réside aussi dans les représentations qu'en ont les parents. Plus les parents sont diplômés, plus la pratique extrascolaire est considérée comme « obligatoire ». Ainsi, pour convaincre plus de familles, il pourrait être intéressant d'accompagner le courrier d'envoi du Pass'sports-loisirs par une communication rappelant les bienfaits pour l'enfant, tant sur sa santé que sur sa socialisation, de pratiquer une activité.

Dans tous les cas, lorsqu'une activité est pratiquée par l'enfant, elle l'est principalement dans le domaine sportif et au sein d'un centre d'animation. Les familles des enfants pratiquant une activité n'ont pas rencontré de difficultés dans leurs recherches d'une structure encadrante. Néanmoins, elles souhaiteraient un appui de la Caf dans l'identification des structures, principalement celles en tiers payant, ce qui leur permettrait de ne pas avancer la totalité de la somme. Cela paraîtrait incontournable car pour nombre de familles dont l'enfant ne pratique pas d'activités, outre la raison financière, c'est un manque d'informations ou un manque d'offre qui semble primer, alors même que le souhait parental de faire pratiquer une activité est très fort.

In fine, le constat est indéniable. L'aide à l'accès aux loisirs proposée par la Caf de Seine-Saint-Denis est un appui majeur qui pour près de la moitié des familles enquêtées n'aurait pas inscrit leur enfant si elles n'avaient pas reçu cette offre.

Emmanuel Glachant - Emmanuelle Pascal
Ctrad - Caf en Île-de-France

Annexes

Annexe 1. Définition et modalités de calcul du quotient familial

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires qui tient compte à la fois de leurs revenus et / ou de remplacement (Pôle emploi, indemnités de formation,...), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'Aide personnalisée au logement) et de leur composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle, etc...

Son mode de calcul :

- Prendre le 1/12ème des ressources imposables de l'année – abattements sociaux
 - Ajouter les prestations mensuelles
 - Diviser ce total par le nombre de parts
- Le résultat est arrondi à l'unité (troncature des centimes)*

Calcul du nombre de parts :

Couple ou personne isolée = 2 parts*
1er enfant à charge au sens des Pf = 0,5 part*
2ème enfant à charge au sens des Pf = 0,5 part*
3ème enfant à charge au sens des Pf = 1 part*
Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = +0,5 part*

** Il s'agit des enfants à charges bénéficiaires de prestations familiales*

Annexe 2. Le questionnaire envoyé aux familles

Votre Caisse d'allocations familiales souhaite connaître votre avis en tant que parent quant aux activités de loisirs pratiquées par votre enfant.

Nous comptons sur vous pour nous donner votre opinion afin que la Caf puisse améliorer ses aides aux loisirs et permettre à votre enfant de pratiquer une activité lui permettant de s'épanouir.

Le questionnaire est anonyme et la participation ou non à cette enquête n'aura aucune incidence sur vos droits potentiels ou aides servies par la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis.

Thème 1 : Le point de vue des familles sur les loisirs en général

La pratique d'activités sportives et culturelles en dehors de l'école

Pour vous, une activité en dehors de l'école est :

- Indispensable €
- Recommandée €
- Souhaitable €
- Pas obligatoire

Pratiquer une activité sportive est plus important qu'une activité culturelle (lecture, musique, arts plastiques,...). Êtes-vous :

- Tout à fait d'accord €
- Plutôt d'accord €
- Plutôt pas d'accord €
- Pas du tout d'accord

Pratiquer une activité sportive est aussi important qu'une activité culturelle (lecture, musique, arts plastiques,...). Êtes-vous :

- Tout à fait d'accord €
- Plutôt d'accord €
- Plutôt pas d'accord €
- Pas du tout d'accord

Un des messages diffusés lors des publicités pour enfants est « Pour être en forme, dépense-toi bien ». Êtes-vous :

- Tout à fait d'accord €
- Plutôt d'accord €
- Plutôt pas d'accord €
- Pas du tout d'accord

Pour un garçon, classez ces activités de 1 à 4 selon leur niveau d'importance : (1 étant la plus importante et 4 la moins importante)

- Musique-Chant
- Arts plastiques (dessin, peinture, mosaïque, photos,...)
- Arts du Cirque (clown, acrobatie, jonglerie)
- Judo-Karaté Escalade-Tennis-Badminton
- Théâtre Football-Rugby
- Danse Hip-Hop
- Danse classique-contemporaine

Pour une fille, classez ces activités de 1 à 4 selon leur niveau d'importance : (1 étant la plus importante et 4 la moins importante)

- Musique-Chant
- Arts plastiques (dessin, peinture, mosaïque, photos,...)
- Arts du Cirque (clown, acrobatie, jonglerie)
- Judo-Karaté Escalade-Tennis-Badminton
- Théâtre Football-Rugby
- Danse Hip-Hop
- Danse classique-contemporaine

La mise en place d'une activité en dehors de l'école pour votre enfant, vous semble :

Au niveau de l'organisation de votre emploi du temps €

- Très facile €
- Plutôt facile €
- Un peu difficile €
- Très difficile

Au niveau financier €

- Très facile €
- Plutôt facile €
- Un peu difficile €
- Très difficile

Pour vous, la situation géographique de l'activité joue-t-elle un rôle dans votre décision d'inscrire votre enfant ?

- Oui, tout à fait €
- Oui, probablement €
- Non, probablement pas €
- Non, pas du tout

La famille et les loisirs

Vous arrive-t-il en famille de faire ensemble :

Des activités sportives (foot, marche, vélo, course à pieds,...)

- Très souvent €
- Souvent €
- Rarement €
- Jamais

Des activités manuelles/culturelles (peinture, dessin, musique, cinéma, lecture,...)

- Très souvent €
- Souvent €
- Rarement €
- Jamais

Ces activités ont lieu principalement :
(2 réponses possibles)

- Le soir €
- Le weekend €
- Le mercredi après-midi €
- Pendant les petites vacances (Toussaint/Noël/Février/Avril)
- Pendant les grandes vacances (Juillet/Août)

Pour vous, ce genre d'activité en famille est :
(2 réponses possibles) €

- Essentielle à l'éducation-éveil de votre enfant €
- Un plaisir partagé tous ensemble €
- Pour faire plaisir aux enfants €
- Nous n'avons pas le temps de faire cela

La pratique d'activités sportives et culturelles au sein de l'école

Durant l'année scolaire de votre enfant, la pratique sportive au sein de l'école est de :

- Moins de 1 heure €
- Entre 1 et 2 heures par semaine €
- Plus de 2 heures € Il ne fait pas d'activité sportive à l'école
- Je ne sais pas

Selon vous, cette activité sportive est suffisante pour votre enfant. Êtes-vous :

- Tout à fait d'accord €
- Plutôt d'accord €
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord

Durant l'année scolaire de votre enfant, la pratique culturelle (arts plastiques/musique) au sein de l'école est de : €

- Moins de 1 heure €
- Entre 1 et 2 heures par semaine €
- Plus de 2 heures €
- Il ne fait pas d'activité culturelle à l'école €
- Je ne sais pas

Selon vous, cette activité culturelle est suffisante pour votre enfant. Êtes-vous :

- Tout à fait d'accord €
- Plutôt d'accord €
- Plutôt pas d'accord €
- Pas du tout d'accord

Pensez-vous que vous devez faire attention à l'éveil de votre enfant ?

- Oui €
- Non

Un de vos enfants est-il inscrit à une activité extrascolaire (y compris centre de loisirs/club ados) ?

- Oui €
- Non

Thème 2 : La pratique d'activités sportives ou culturelles extrascolaires de vos enfants

Votre ou vos enfants pratiquent donc une activité. Si, tous pratiquent une activité, ne répondez que pour un seul de vos enfants.

Combien d'activités pratique votre enfant ?

- 1 €
- 2 €
- Plus de 2

Quelle est la nature de l'activité de votre enfant ?
Si votre enfant fait plus d'une activité, concentrons-nous sur son activité principale, la plus ancienne par exemple.

- Musique-Chant
 - Arts plastiques (Dessin, Peinture, Mosaïque, Photo...)
 - Sport
 - Arts du spectacle (théâtre, clown...)
 - Autre
- Si autre, précisez

Au sein de quelle structure cette activité se déroule-t-elle ?

- Centre d'animation €
 - Centre social-culturel €
 - Club / Club ados €
 - Bibliothèque
 - Structure privée €
 - Centre aéré-de loisirs €
 - Conservatoire €
 - Autre
- Si autre, précisez

Cette activité se déroule-t-elle sur votre commune d'habitation?

- Oui €
- Non

Quel est le code postal de la commune où il fait son activité?

Quel est le coût de cette activité pour une année (hors aides possibles) ?

(si vous ne connaissez pas le montant exact, mettez un montant approximatif) euros...

Selon vous, ce prix est :

- Très élevé
- Élevé
- Peu élevé €
- Pas élevé du tout

La pratique de cette activité a-t-elle entraîné l'achat de matériel (équipement, tenue vestimentaire,...) ?

- Oui €
- Non

Pouvez-vous nous dire approximativement quel a été le montant de cette dépense ? euros...

Selon vous, le montant de ces dépenses pour du matériel est :

- Très élevé €
- Élevé €
- Peu élevé €
- Pas élevé du tout

Trouver un club ou une structure pour l'activité voulue par votre enfant a été :

- Très facile €
- Facile €
- Un peu difficile €
- Très difficile

Idéalement, vous aimeriez que votre enfant pratique son activité à quel moment de la semaine ? (2 réponses possibles)

- Le soir après l'école €
- Le mercredi après-midi €
- Le samedi €
- Le dimanche €
- Peu importe

Concernant cette activité, quel jour la pratique-t-il?

- Lundi-mardi-jeudi-vendredi soir après l'école €
- Mercredi après-midi €
- Samedi matin €
- Samedi après-midi €
- Dimanche

Concernant cette activité, combien de temps dure-t-elle?

- Moins de 1 heure €
- Entre 1 heure et 2 heures €
- Plus de 2 heures

Concernant cette activité, comment s'y rend-il?

- Transport en commun €
- À vélo €
- À pied €
- En voiture

Concernant cette activité, vous (ou un autre adulte) l'accompagne-t-il ?

- Tout le temps €
- Souvent €
- Rarement €
- Jamais

Quels sont les critères qui ont participé au choix de l'activité ? (3 réponses possibles)

- La durée de l'activité €
- La distance domicile-activité €
- La structure qui propose l'activité €
- Le coût de l'activité €
- L'éveil apporté à votre enfant €
- La dépense physique apportée à votre enfant €
- La rencontre avec d'autres enfants

À quelle période votre enfant a-t-il commencé une activité extrascolaire ?

- Durant les années de maternelle €
- L'entrée au primaire (CP) €
- Au cours du primaire (CE1-CE2-CM1-CM2) €
- Collège €
- Lycée

Concernant cette activité, êtes-vous satisfait de :

Votre organisation personnelle €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

Le rapport qualité-prix (hors aides possibles) €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

La structure qui encadre l'activité €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

L'activité en elle-même €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

L'éveil de votre enfant €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

La durée de l'activité €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

La dépense physique de votre enfant €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

La rencontre avec d'autres enfants €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

La distance domicile-activité €

- Tout à fait satisfait €
- Plutôt satisfait €
- Satisfait €
- Peu Satisfait €
- Pas du tout satisfait

Concernant cette activité, votre enfant s'est-il déjà plaint (3 réponses possibles) :

- De l'organisation personnelle €
- De la structure €
- De l'activité en elle-même €
- De la durée de l'activité €
- De la fatigue créée par l'activité €
- Des autres enfants €
- De la distance domicile-activité €
- Il ne s'est jamais plaint

Avez-vous reçu le Pass'Sports Loisirs proposé par la Caf ?

- Oui et je m'en suis servi.e €
- Oui mais je ne m'en suis pas servi.e €
- Non

Thème 3 : Le Pass'Sports Loisirs, les raisons de son utilisation

Votre enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire a donc été éligible au Pass'Sports Loisirs. Nous allons aborder maintenant l'utilisation de cette offre de la Caf de Seine-Saint-Denis.

Selon vous, le Pass'Sport-Loisirs est-il utile ?

- Oui €
- Non

Parmi les affirmations suivantes, trouvez-vous que :

L'information autour du Pass'Sports Loisirs est claire

- Tout à fait d'accord €
- Plutôt d'accord €
- Plutôt pas d'accord €
- Pas du tout d'accord

L'utilisation du Pass'Sports Loisirs est facile à comprendre €

- Tout à fait d'accord €
- Plutôt d'accord €
- Plutôt pas d'accord €
- Pas du tout d'accord

Souhaiteriez-vous que la Caf vous fournisse des informations ou des indications sur l'offre de loisirs ?

- Oui €
- Non

Cet appui concernerait :

La liste des structures proposant des activités culturelles et sportives €

- Oui €
- Non

La liste des organismes en tiers payant (avec lesquels la Caf a signé une convention) €

- Oui €
- Non
- Autre Si autre, précisez

Quel est le montant de l'aide de la Caf dans le cadre du Pass'Sport-Loisirs ? (si vous ne connaissez pas le montant exact, mettez un montant approximatif) euros...

Selon vous, cette aide financière apportée par le Pass'Sports-Loisirs est :

- Très suffisante €
- Suffisante €
- Pas assez suffisante €
- Pas suffisante du tout

Le Pass'Sport-Loisirs vous a aidé dans quelles dépenses (2 réponses possibles) ?

- Le coût de l'inscription €
- L'achat de matériel ou d'équipement €
- La licence €
- L'assurance

Bénéficiez-vous d'autres aides, que ce soit la Mairie, le Conseil Départemental, etc. ?

- Oui €
- Non

Quel est le montant de ces aides ? (si vous ne connaissez pas le montant exact, mettez un montant approximatif) euros... €

Après déduction des aides, le prix de l'activité reste :

- Très élevé €
- Élevé €
- Peu élevé €
- Pas élevé du tout

Sans le Pass'Sport-Loisirs, auriez-vous inscrit votre enfant à une activité ?

- Oui, tout à fait €
- Oui, probablement €
- Non, probablement pas €
- Non, pas du tout

L'année prochaine, si vous êtes bénéficiaire, pensez-vous vous servir à nouveau du Pass'Sport-Loisirs?

- Oui, tout à fait €
- Oui, probablement €
- Non, probablement pas €
- Non, pas du tout

Votre enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire a donc reçu le Pass'Sports Loisirs mais vous avez décidé de ne pas vous en servir. Nous allons aborder les raisons de ce choix.

Pour quelles raisons vous n'avez pas utilisé le Pass'Sport-Loisirs ?

- Vous n'y avez pas pensé €
- Vous n'avez pas voulu €
- Son utilisation est trop compliquée €
- Le montant de l'activité est inférieur à 46€ €
- Vous n'avez pas compris €Autre Si 'Autre' précisez

L'année prochaine, si vous êtes bénéficiaire, pensez-vous utiliser le Pass'Sport-Loisirs?

- Oui, tout à fait €
- Oui, probablement €
- Non, probablement pas €
- Non, pas du tout

Thème 4 : Le temps libre des enfants

Votre enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire ne pratique pas d'activité en dehors de l'école. Nous allons aborder ses occupations.

Pour quelles raisons votre ou vos enfants ne font-ils pas d'activité en dehors de l'école ? (3 réponses possibles)

- Pour des raisons financières €
- Les activités pratiquées à l'école sont suffisantes
- Pour des raisons d'organisation €
- Mon enfant n'avait pas envie €
- À cause d'un manque d'offre sur la commune
- Mon enfant est grand et décide tout seul €
- Nous n'avons pas trouvé l'activité voulue €
- Je ne me suis pas posé la question €
- À cause d'un manque d'informations
- Autre Si 'Autre' précisez :

Que font votre ou vos enfants quand ils ont du temps libre ? (5 réponses possibles)

- Il regarde la télévision €
- Il invite des amis à la maison €
- Il joue aux jeux vidéo €
- Il fait du sport sur les terrains mis à disposition (foot, basket,...) €
- Il utilise un ordinateur €
- Il va au parc €
- Il va à la bibliothèque €
- Il va chez de la famille (grands-parents, oncle, tante,...) €
- Il écoute de la musique €
- Il rejoint des amis en dehors de la maison €
- Il va au cinéma €
- Je ne sais pas €
- Autre Si 'Autre' précisez

Pendant son temps libre, est-ce que votre ou vos enfants sortent :

- Du quartier ? €
- Tout le temps €
 - Souvent €
 - Rarement €
 - Jamais

- De la commune ? €
- Tout le temps €
 - Souvent €
 - Rarement €
 - Jamais

Aimeriez-vous que votre ou vos enfants pratiquent une activité ?

- Oui, absolument €
- Oui, pourquoi pas €
- Non, pas du tout €
- Je ne sais pas

Votre ou vos enfants aimeraient-ils pratiquer une activité ?

- Oui, absolument €
- Oui, pourquoi pas €
- Non, pas du tout €
- Je ne sais pas

Votre ou vos enfants ont-ils reçu, cette année, le Pass'Sports Loisirs de la Caf ?

- Oui, mais je ne m'en suis pas servi.e €
- Non

Pour quelles raisons votre enfant n'a pas utilisé le Pass'Sport-Loisirs ?

- Vous n'y avez pas pensé €
 - Son utilisation est trop compliquée €
 - Vous n'avez pas compris €
 - Vous n'avez pas voulu €
 - Le montant de l'activité était inférieur à 46€ €
 - Autre
- Si 'Autre' précisez

Si aviez reçu le Pass'Sports Loisirs, votre ou vos enfants auraient-ils fait une activité ?

- Oui €
- Non

Quelle offre pourrait vous offrir la Caf afin de favoriser la pratique d'une activité en dehors de l'école pour votre ou vos enfants ?

Informations sur le foyer

Quel est le code postal de votre commune d'habitation ?

Êtes-vous ?

- En couple (marié, concubinage, vie maritale, PACS)
- Seul.e avec votre ou vos enfant.s

Combien d'enfants avez-vous au total?

- 1 €
- 2 €
- 3 €
- Plus de 3

Quel âge ont-ils?

- Âge de votre enfant 1
- Âge de votre enfant 2
- Âge de votre enfant 3
- Âge de votre enfant 4
- Âge de votre enfant 5
- Âge de votre enfant 6
- Âge de votre enfant 7
- Âge de votre enfant 8
- Âge de votre enfant 9
- Âge de votre enfant 10

L'enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire est :

- L'aîné (le premier) €
- Le cadet (le deuxième) €
- Le benjamin (le troisième et ceux qui suivent)

L'enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire est :

- Une fille €
- Un garçon

Quel est l'âge de l'enfant pour lequel vous répondez à ce questionnaire?

Les autres enfants font-ils une activité extrascolaire ?

- Oui, tous €
- Oui, certains €
- Aucun

Si oui, certains, lesquels ?

- L'aîné (le premier) €
- Le cadet (le deuxième) €
- Le benjamin (le troisième et ceux qui suivent)

Qui a répondu à ce questionnaire ?

- La mère €
- Le père €
- Les deux

Quel est l'âge de la mère ?

Quel est l'âge du père ?

Quel est le niveau de diplôme de la mère ?

- Sans diplôme €
- CEP-Brevet des collèges €
- CAP-BEP €

- Baccalauréat, brevet supérieur, professionnel
- BTS-DUT-DEUG
- Licence
- Master-Maîtrise-DEA/DESS-Doctorat
- Grandes écoles-École d'ingénieur

Quel est le niveau de diplôme du père ?

- Sans diplôme €
- CEP-Brevet des collèges €
- CAP-BEP €
- Baccalauréat, brevet supérieur, professionnel €
- BTS-DUT-DEUG €
- Licence €
- Master-Maîtrise-DEA/DESS-Doctorat €
- Grandes écoles-École d'ingénieur

Quelle est la profession de la mère? (soyez le plus précis possible)

Quelle est la profession du père? (soyez le plus précis possible)

Le poids de gestion (données pré-remplies)

Annexe 3. Lecture d'une boîte à moustaches

Une boîte à moustaches permet de visualiser graphiquement la dispersion de la distribution d'une variable : valeur minimale, valeur maximale, médiane. Une boîte à moustaches divise les effectifs en quatre parts égales (les quartiles), chaque part représente 25 % des effectifs. Ainsi, la valeur centrale est la médiane, il existe autant de valeurs supérieures qu'inférieures à la médiane. Les bords du rectangle sont les quartiles (Q1 et Q3). Les deux extrémités des moustaches sont les valeurs minimale et maximale de la distribution.

